

La flûte

VOLUME 62, N° 3, DÉCEMBRE 2006 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Exclusif

Ce que

Dawson

nous apprend...



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

40 000 fois merci !

Le 29 septembre dernier avait lieu la 40^e Journée des fèves au lard
de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

20 650 repas furent vendus, un record !

Les recettes furent de 128 000 \$ et les frais d'exploitation furent réduits à 31 000 \$
grâce à la contribution de nos commanditaires, qui nous donnent l'équivalent de 40 000 \$
en services, en denrées alimentaires ou en réductions sur le montant total de leur facture.

Grâce à cet apport, pas moins de 97 000 \$ seront retournés à une centaine
d'organismes communautaires de Montréal.

Merci à nos généreux commanditaires !



« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
Pierre-David Tremblay

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie
Denis Monet

Vice-président aux Relations de travail
Martin Roy

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres
Robert Boulé

Vice-président à la Recherche et aux communications
Mario Lanoie

La flûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonnateur
Martin Viau

Collaborateurs
Michel Canuel, Jean-Marc De Nobile,
Pierre Desroches, Guy Lefrançois,
Frédéric Simonnot

Révision
Frédéric Simonnot, Monique Beaudry

Conception graphique
Quatre-Quarts inc.

Imprimerie
Imprimerie R.M. Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gifford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0380-6548

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Coller à l'actualité policière montréalaise...

Ce numéro de la revue de la Fraternité a ceci de particulier que, plus que tout autre, c'est l'actualité qui l'a modelé. Vous y retrouverez Dawson, la restructuration du Service, les femmes policières et les juifs hassidiques, les Prix policiers, où douze des nôtres se sont illustrés, une critique de la présentation du Rapport du commissaire à la déontologie, qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne voit pas les choses comme nous. L'automne aura été fertile en événements...

Pour la prochaine année, nous vous souhaitons que tous les vœux de la grande famille policière montréalaise se réalisent : un régime de retraite enfin renouvelé – au moment d'écrire ces lignes, le 9 décembre, un blitz de négociation est en cours –, une nouvelle convention permettant de mieux concilier travail et famille, une Loi sur la police débarrassée de ses irritants.

**Au nom du conseil de direction et des employé(e)s de la Fraternité,
bonne et heureuse année à toutes et à tous !**

L'équipe de La Flûte

- 2 Les actualités
- 9 Parole de président
- 10 Déontologie : le Rapport du commissaire
- 12 Déontologie : dossier Lalonde-Girault
- 14 Présenter sa demande d'excuse
- 16 9 leçons à retenir de Dawson
- 20 La restructuration du SPVM : la position de votre syndicat
- 24 Ergonomie du ceinturon et maux de dos
- 25 SST : les bacs à seringues
- 26 Vos régimes d'assurances : la mise au point annuelle
- 29 Femmes policières et juifs hassidiques
- 30 Les Prix policiers du Québec
- 42 L'APPR
- 56 Le programme d'aide...

Merci à la section médias du SPVM de nous avoir donné accès aux saisissantes photos de Dawson qui lui ont été offertes par deux photographes qui ont vécu les événements, Luc Laforce, du *Journal de Montréal*, et Matthieu Wagner. Le montage photo de la page couverture a été constitué à partir de deux photos de Luc Laforce. Nos hommages...



Modification de la Loi sur la police: pour bientôt... peut-être!

La modification tant attendue de la Loi sur la police aura-t-elle lieu? Jusqu'à preuve du contraire, oui. Il faut savoir que c'est l'un des dossiers importants qui ont grandement sollicité les ressources de la Fraternité en 2006. Au Sommet syndical policier du 24 mai 2006, Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique et vice-premier ministre du Québec, s'était engagé du bout des lèvres à corriger les articles aux effets indésirables. Après la conférence de presse tenue par la Fraternité le 14 août, il a confirmé son intention d'agir cet automne. Au moment d'écrire ces lignes, le 6 décembre, aucun projet de loi à cet effet n'avait encore été déposé à l'Assemblée nationale. On nous dit toutefois que ce sera chose faite avant la fin de la session, donc avant les fêtes, et qu'une commission parlementaire sera mise sur pied durant l'hiver. 🌱

Création du Conseil permanent sur les services policiers au Québec

Le Conseil permanent sur les services policiers au Québec qui a été créé au cours de l'année se compose de 21 membres, parmi lesquels plusieurs représentants du milieu municipal et des principaux corps de police, un représentant pour chacune des trois organisations syndicales policières, en l'occurrence Yves Francoeur pour la Fraternité, et un représentant des corps de police autochtones. Il a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative aux services policiers au Québec ainsi que sur toute question soumise par ce dernier. Le Conseil peut remettre des avis au ministre, notamment sur l'orientation et l'harmonisation des services policiers, sur leur adaptation aux nouvelles réalités et aux besoins prioritaires de la population ainsi que sur leurs coûts. À noter que le ministre doit consulter le Conseil pour obtenir des avis et conseils sur les projets de lois et de règlements concernant les services policiers au Québec. 🌱

Invitation au bal annuel de la Fraternité

Pour la première fois, les policiers et policières de Montréal et leur conjoint(e) sont invités au bal annuel de la Fraternité. En plus des places attribuées aux membres de la structure syndicale, 450 places ont été réservées pour les membres de la Fraternité.

**Repas gastronomique,
bar ouvert, soirée dansante**

Quand : le samedi 31 mars 2007
à partir de 17 h 30

Où : Au Centre des congrès
renaissance, 7550, boul.

Henri-Bourassa, à Montréal

- Billets disponibles à la fraternité dès le 17 janvier
- Coût : 75 \$ par personne
- Tenue de ville de mise

Pour information :
Danielle Lanthier
au 514 527-4161



COLLECTE DE SANG FRUCTUEUSE

La collecte de sang automnale, qui a eu lieu le 2 novembre à la Fraternité, a permis de recueillir 68 dons de sang. L'équipe responsable, Richard de Carufel, président de la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur, président de la Fraternité, Nicole Bell, bénévole, Denis Poitras, président d'honneur de la collecte, Annie Lemieux, déléguée syndicale, membre du Comité des activités sociales, Jean-Pierre Roy, directeur, APPRM, Gisèle Vallée, directrice, APPRM, et Pierrette Crevier, bénévole, remercie chaleureusement tous les généreux participants. 🍀



Ensemble pour cinq autres années!

La Fraternité vient de renouveler son protocole d'entente avec la société Efficom, éditeur, afin de poursuivre la publication de la revue annuelle *Ensemble* pendant cinq autres années, soit jusqu'en 2011. 🍀



De gauche à droite, **Denis Monet**, vice-président au Secrétariat et à la Trésorerie, **Mario Lanoie**, vice-président à la Recherche et aux Communications, **Robert Boulé**, vice-président à la Prévention et aux Relations avec les membres, **Martin Roy**, vice-président aux Relations de travail, et **Pierre-David Tremblay**, vice-président exécutif, entourent **Marcel Forest**, président d'Efficom, et **Yves Francoeur**, président de la Fraternité.

La police dans le métro

Les policiers vont bientôt avoir la responsabilité d'assurer la sécurité des usagers du métro de Montréal. Jusqu'à présent, le SPVM a retenu 68 candidats issus du personnel de surveillance actuel, qui, conformément à la Loi sur la police, doivent parfaire leur formation en vue d'obtenir leur permis d'exercer. La prise en charge de la sécurité du métro est toujours prévue pour février ou mars 2007. Au moment opportun, la Fraternité informera ses membres des horaires et autres conditions de travail de ces nouveaux postes et des procédures à suivre pour poser sa candidature. 🍀



Condition féminine: deux premières!

Nous avons dans notre grande famille policière un couple de policiers qui a eu un beau cadeau du ciel, trois filles, oui, des «triplettes». Cet événement est le premier dans l'histoire du SPVM. Les heureux parents sont Geneviève Farah-Lajoie, policière au PDQ 11, et Paulo Gravanita, policier au PDQ 38. Toutes nos félicitations et bon courage! Tous deux sont invités à participer (à tour de rôle) à toutes les futures réflexions sur la conciliation travail-famille!

Autre première, M^{me} Linda Lemay, L/D à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, a pris son rendez-vous le 2 novembre 2006 pour signer le grand livre: elle est la première policière à prendre sa retraite, et la première officière du SPVM. Félicitations! 🍀

Francine Béliveau

Comité de la condition féminine

100 TROUS POUR 240 000 \$



Le 3 juillet dernier, la 11^e édition du Marathon de golf de la sclérose en plaques a connu un succès retentissant au Club de golf Granby St-Paul. Grâce à la participation de 65 mordus de golf, l'évènement a permis de recueillir plus de 240 000 \$ au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Leur défi: jouer 100 trous en une journée. On reconnaît notamment sur la photo Richard de Carufel, président de la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal et coprésident d'honneur de l'évènement, ainsi que Martin Roy, vice-président aux Relations de travail, et Mario Lacoursière, directeur des services financiers à la Fraternité. 🍀

On nous écrit...

D'autres félicitations à propos de Dawson

Je prends quelques minutes pour FÉLICITER les policiers pour leur intervention rapide hier, lors de la fusillade. Ils ont fait preuve de courage et d'un grand professionnalisme. Grâce à leur rapide intervention, ils ont évité un carnage certain. Je suis fière d'eux et on leur doit une fière chandelle. BRAVO !

France Filion

Infirmière en Santé au travail
– CLSC Lac-Saint-Louis

À la suite des événements tragiques du 13 septembre dernier, le Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes de la Société de transport de Montréal tient à féliciter les policiers pour leur excellent travail dans leur intervention au Collège Dawson. Nos membres étant souvent confrontés à des agressions dans leur travail, nous sommes conscients que le métier de policier n'est pas toujours facile. Félicitations à tous les policiers et policières de Montréal.

Claude Benoit

Président de la section locale 1983 du SCFP

Insinuation de racisme : une intervention appréciée

Bonjour à vous tous au conseil de direction (...) Hier soir, mon moniteur, Jacques Châles, m'a appelé pour me dire que M. Francoeur avait pris position publiquement par rapport à la réaction de M. Philip, de la Ligue des Noirs du Québec. Il a fortement apprécié les commentaires de M. Francoeur (...) J'ai moi-même, ce matin, eu l'occasion d'écouter l'entrevue sur le site Internet du réseau LCN. Je tiens à remercier M. Francoeur, ainsi que le conseil de direction, au nom des policiers du PDQ 26, pour leur appui. Les propos tenus par notre président ont été très justes, à mon avis, et sont source de réconfort pour les policiers. (...) Mon moniteur, qui est agent sociocommunautaire, m'a suggéré de vous mettre au fait d'une activité de rapprochement avec les communautés culturelles (...) Il s'agit d'une partie amicale de soccer qui oppose policiers et jeunes issus de différentes communautés (...) Nous tenions à vous mettre au courant, afin que vous puissiez, au besoin, citer des exemples concrets d'activités de rapprochement (...)

Sébastien Charron, délégué PDQ 26

Contre la grippe...

Avec toutes les maladies qui courent ces jours-ci et les policiers qui sont toujours en contact avec le grand public, dehors, dans les maisons, les hôpitaux, et j'en passe, je pense que la Frat ou le Service devrait faire vacciner tous ses membres durant cette période de vaccination. Pensez-vous que ce serait possible de protéger les policiers chaque année, dans chacun des postes, centres opérationnels, Q. G. et aussi à la Frat, pour que ce soit bénéfique pour tous (par exemple, moins de journées d'absence). C'est important et on doit y penser pour tous nos membres ! À bientôt !

Elizabeth Kraska, agent sociocommunautaire – PDQ 25

Madame, vous avez raison.

Cette année, les 28 000 employé(e)s de la Ville de Montréal devaient être vaccinés contre la grippe. La Ville, dans sa revue des programmes, a décidé de supprimer cette dépense et, en dépit des représentations insistantes de la Fraternité auprès de M. Claude Dauphin, responsable de la Sécurité publique au Comité exécutif, elle a refusé de revenir sur cette décision, même si les policiers sont en effet parmi les plus exposés. Comptez sur moi, nous reviendrons à la charge l'an prochain. Je profite de l'occasion pour

vous signaler que certains CLSC permettent à des policiers de se faire vacciner gratuitement, parce qu'ils considèrent à juste titre que ce sont des intervenants de première ligne.

D'autre part, si vous devez payer ce vaccin, sachez que votre régime d'assurance maladie à la Fraternité vous remboursera à hauteur de 50 % si l'ensemble de vos réclamations ne dépasse pas 500 \$ dans l'année.

Mario Lanoie

Vice-président à la Recherche et aux Communications

40^e Journée fèves au lard : record battu

Cette année, pas moins de 29 groupes, des postes de quartier ou d'autres unités, ont réussi à atteindre ou dépasser les 300 repas vendus. Le poste 42 s'est surpassé en vendant 1 991 repas, un record de tous les temps pour un poste de quartier ! L'objectif était de 20 000 repas et nous en avons livré 20 650. Compte tenu que parfois les gens nous donnent un peu plus d'argent que le prix demandé ou nous font des dons, nous avons reçu un montant équivalant à la vente de 21 365 repas, ce qui fait un total de 128 190 \$ en une journée !

De cette somme, 97 000 \$ retournent à plus d'une centaine d'organismes de toutes sortes. Ainsi, nos frais d'exploitation sont d'environ 31 000 \$, mais ils seraient beaucoup plus élevés sans l'appui de nos commanditaires. La répartition se fera ainsi : 70 000 \$ seront redistribués par les postes de quartier eux-mêmes à des organismes locaux et 27 000 \$ seront versés directement par le Fonds humanitaire de la Fraternité à des organismes comme Enfants retour, l'Association de la fibrose kystique, Viomax, etc.

D'une certaine manière, la Journée des fèves au lard traverse une crise de croissance. En effet, il est de plus en plus difficile d'augmenter le nombre des repas distribués. Ainsi, durant les deux dernières semaines, nous avons dû freiner les ventes. Certains postes de quartier nous appelaient pour nous dire qu'ils pouvaient vendre encore cent, deux cents ou trois cents



Au moment de la livraison dans les postes de quartier s'amorce une tournée des coprésidents de cette journée sur quelques-uns des lieux de livraison. Au départ de cette tournée, le président d'honneur de la Journée des fèves au lard de la Fraternité, **M. Rodger Brulotte**, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, **M. Yvan Delorme**, le coordonnateur des activités sociales de la Fraternité, **M. Michel Caza**, et enfin, l'autre coprésident, le président de la Fraternité, **Yves Francoeur**.

repas, mais nous n'étions plus en mesure de suivre ! Il nous faut donc maintenant réussir à obtenir plus de commandites pour contenir nos frais d'exploitation, et contrôler l'augmentation des ventes, puisque notre effort logistique a atteint sa limite, tout en continuant bien entendu de recueillir le maximum de contributions !

Robert Boulé, vice-président à la prévention et aux relations avec les membres
Responsable des activités sociales 🍲

Tournoi de pitch automnal

Le pitch est bien vivant et la tradition se transmet. À preuve, 256 joueurs, dont la moitié de policiers actifs, sont venus à la Fraternité pour le tournoi automnal. Un prix de présence a été remis à chaque participant(e) : une dinde de Noël. Les deux finales ont opposé des retraités à des actifs. Dans la catégorie champion, la victoire a été remportée par les retraités Claude Lachapelle, ex-lieutenant détective, et Tony Trudel. Dans la catégorie consolation, ce sont les deux actifs qui se sont imposés, Yvon Morin, sergent-détective, et Guy Charbonneau, sergent intervention jeunesse. Les gagnants se sont partagé une bourse de 320 \$.

Michel Caza, responsable des activités sociales

Un automne mouvementé

Dawson

Le 13 septembre 2006, tout le Canada a été ébranlé par la nouvelle de la fusillade au Collège Dawson. Cet événement tragique a rappelé les mauvais souvenirs d'une tragédie semblable à l'École Polytechnique en 1989 et ravivé le débat sur le registre des armes à feu et le trafic d'armes. J'aimerais ajouter ma voix à celles qui ont félicité nos collègues de Montréal pour leur travail exceptionnel à cette occasion.

Session parlementaire

Cet automne, plusieurs de nos dossiers ont fait partie du programme législatif de la session parlementaire à Ottawa, notamment le projet de loi C-9 – *modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)*. Les députés de l'opposition ont choisi de modifier ce projet de loi de façon à permettre aux personnes déclarées coupables de crimes contre la propriété de continuer de bénéficier de peines d'emprisonnement avec sursis. Nous demandons à nos membres d'intervenir auprès de leur député respectif afin de présenter nos arguments contre cette modification.



Les autres projets de loi qui retiennent notre intérêt sont le C-10 – *Loi modifiant le Code criminel (peines minimales pour les infractions mettant en jeu des armes à feu)*, le C-19 – *Loi modifiant le Code criminel (courses de rue) et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en conséquence* et le C-27 – *Loi modifiant le Code criminel (délinquants dangereux et engagement de ne pas troubler l'ordre public)*.

Relations gouvernementales

Le 19 octobre 2006, j'ai eu le plaisir d'accueillir le Premier ministre Stephen Harper dans les locaux de l'Association des policiers de Toronto, où, en présence de policiers et de victimes d'actes criminels et de leur famille, il a fait l'annonce du projet de loi C-27 concernant les criminels dangereux. 🌱

**Pour plus d'information,
n'hésitez pas à visiter
www.cpa-acp.ca**

TONY CANNAVINO
PRÉSIDENT
ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS

REMERCIEMENTS

À tous les policiers et policières qui nous ont apporté leur soutien lors du décès de Pierre Leclerc, survenu le 17 septembre 2006, nous tenons à témoigner notre profonde gratitude. Nous aimerions aussi remercier la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour leur contribution musicale lors des funérailles.

Son épouse Louise, ses filles Nathalie et Dominique 🌱



Jeunes et vieux aiment autant travailler !

Selon un sondage récent CROP-ORHRI (Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec), 9 travailleurs sur 10 se déclarent très satisfaits (50 %) ou assez satisfaits (42 %) de leur travail actuel. On ne note pas de différence significative d'appréciation à cet égard entre les différentes générations de travailleurs. De la même manière, tous les groupes d'âge disent accorder au travail une importance et une valeur semblables. Pour l'immense majorité des travailleurs interrogés (96 %), le travail constitue une valeur « très importante » (47 %) ou « assez importante » (49 %). Montrant d'ailleurs qu'une écrasante majorité (90-95 %) des travailleurs sont motivés par leur travail, ce sondage ne révèle pas non plus de différence significative entre les générations de travailleurs sur le plan de la motivation au travail.

En ce qui concerne la fidélité des travailleurs à leur employeur, le sondage montre que neuf sur dix se disent tout à fait fiers (60 %) ou plutôt fiers (31 %) de travailler pour leur employeur actuel. Cela dit, 53 % des salariés interrogés se sont dits tout à fait d'accord (30 %) ou plutôt d'accord (23 %) pour « changer d'employeur n'importe quand » si on leur offrait ailleurs de meilleures conditions de travail. Naturellement, les plus jeunes sont les plus nombreux

à penser de la sorte (67 % des 18-28 ans, contre seulement 27 % des plus de 60 ans).

Enfin, on ne note pas de différences significatives entre les diverses générations de travailleurs à l'égard de l'autorité, globalement respectée par la majorité (89 %), ni en ce qui concerne l'âge anticipé de la retraite (61,1 ans chez les salariés et 63,7 ans chez les travailleurs autonomes). Ainsi, les préjugés à propos des nouvelles valeurs des jeunes en prennent pour leur rhume. Les résultats complets de ce sondage CROP-ORHRI sont disponibles au www.orhri.org/presse. 🌐





Être policier à Montréal mérite un statut particulier

Quiconque a observé la scène policière au cours de la dernière année ne pourra contester ce fait : être policier à Montréal est exigeant. Plusieurs des articles de ce numéro de *La Flûte* rappellent cette réalité de manière éloquente.

Pourquoi est-ce si exigeant et si différent de travailler à Montréal? Pour commencer, parce que les policiers et policières de Montréal doivent faire face à environ la moitié de la criminalité rapportée au Québec, ce qui constitue tout un défi. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la métropole abrite plus de 70 % des gangs de rue recensés au Québec. Une grande partie des itinérants et des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale se concentrent aussi dans les rues de Montréal.

Par ailleurs, plusieurs équipes de policiers montréalais doivent être formées et équipées pour intervenir en cas d'attaque à l'aide de substances nucléaires, biologiques ou chimiques et à l'occasion d'actes terroristes. Les équipiers du Groupe tactique d'intervention (GTI) doivent également être formés et équipés pour prendre les choses en mains lors de prises d'otage ou d'actes terroristes à bord de bateaux et d'avions. Ce sont les seuls policiers autorisés à le faire au Québec avec ceux du GTI de la Sûreté du Québec.

Des événements comme la tragédie de Polytechnique en 1989 et la fusillade au Collège Dawson, en septembre dernier, même s'ils demeurent heureusement isolés, sont statistiquement plus susceptibles de se

produire sur le territoire montréalais que dans tout autre endroit au Québec.

Ensuite, les policiers et policières de Montréal doivent être en mesure d'interagir adéquatement avec des gens qui proviennent de quelque 120 origines ethnoculturelles, une autre particularité du territoire qui, même si elle n'est pas censée avoir d'incidence sur le comportement à adopter lors des interventions, complexifie néanmoins leur tâche en exigeant de leur part compréhension, diplomatie et ouverture d'esprit. Les policiers de Montréal doivent également assurer la sécurité publique à l'Aéroport international de Montréal et dans la ville souterraine, considérée comme le réseau piétonnier protégé le plus étendu du monde, avec environ 30 km de corridors fréquentés par près de 500 000 personnes chaque jour. À cela s'ajoutera la tâche de surveiller le métro de Montréal. Nos policiers et nos policières peuvent également avoir à intervenir dans l'enceinte du port de Montréal, l'un des plus importants ports à conteneurs en Amérique du Nord. Ils doivent en outre assurer quelque 1 200 services d'ordre chaque année, dont celui de plusieurs événements d'envergure internationale.

On me répondra que Montréal est une ville plus sûre et plus paisible que bien d'autres grandes métropoles. C'est vrai, mais il n'en demeure pas moins que la charge de travail, les risques et les responsabilités sont précisément les mêmes que dans ces grandes villes, ce qui fait de Montréal un territoire unique au Québec. Au Canada, la seule ville avec laquelle il est possible

d'établir une comparaison qui ait un sens, c'est Toronto. Ailleurs sur le continent, toutes proportions gardées, on ne peut établir de parallèles valables qu'avec des mégapoles comme New York ou Los Angeles.

Enfin, le Service de police de la Ville de Montréal est le seul corps policier de niveau 5 au Québec. Autrement dit, il a pratiquement les mêmes tâches et responsabilités que la Sûreté du Québec, de niveau 6, sauf en ce qui concerne les crimes contre l'État, les crimes en série sur une base inter-régionale, les crimes à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux et la protection de l'Assemblée nationale.

Bref, les responsabilités particulières des policiers et policières de Montréal, et les risques plus élevés qui y sont liés, sont incontestables. Les moyens qu'elles requièrent et le statut particulier qu'elles leur confèrent devraient l'être tout autant!

Il est important que tout le monde soit conscient de ces particularités et de leurs implications pour que les policiers et policières de Montréal puissent assurer efficacement la sécurité des citoyens montréalais, surtout dans le contexte global agité que nous connaissons. Au cours de la prochaine année, la Fraternité a bien l'intention de rappeler cette réalité jusqu'à ce qu'elle soit dûment reconnue et prise en compte par tous les décideurs. ●

YVES FRANCOEUR
PRÉSIDENT



Le Rapport du commissaire à la déontologie **À la limite de la fausse représentation**

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le dernier Rapport de gestion du commissaire à la déontologie policière laisse songeur.

Diffusé le 31 octobre, le communiqué de presse qui le présentait indiquait, au premier des points saillants, que 1 381 plaintes avaient été reçues par le commissaire entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, et qu'il s'agissait d'un «niveau record» de plaintes.

Dans les jours qui ont suivi, les médias ont bien sûr emboîté le pas. Un texte de la Presse canadienne repris dans plusieurs quotidiens québécois avait pour titre : «Un record de plaintes contre les policiers québécois». Cela laisse entendre, et ce ne sont pas les médias qu'il faut blâmer ici, que les relations entre citoyens et policiers se sont détériorées au cours de la dernière année. La réalité est cependant tout autre.

Le commissaire à la déontologie a choisi, dans son rapport et dans ses communications, de mettre en évidence le nombre des plaintes qu'il a reçues au cours de la dernière année.

On peut penser qu'il procède ainsi parce que cela lui permet d'affirmer, statistiques à l'appui, que le site Internet de l'organisme qu'il dirige est de plus en plus fréquenté et que le travail de promotion auquel il se livre porte fruit.

La question que nous posons est la suivante. N'aurait-il pas été beaucoup plus juste, et beaucoup plus pertinent, si c'est la qualité des rapports entre les citoyens et les policiers qui intéresse le commissaire à la déontologie, de faire connaître le nombre de

plaintes retenues par son organisme, après un examen sommaire, plutôt que le nombre de plaintes total, qui inclut, au cours de la dernière année, 58 % de plaintes rejetées?

Voici le tableau comparatif des plaintes reçues, des plaintes rejetées et, conséquemment, des plaintes que le commissaire doit traiter.

Année	Plaintes reçues	Plaintes rejetées	Plaintes à traiter
2005-2006	1 381	802 (58 %)	579
2004-2005	1 296	647 (49,9 %)	649
Bilan	6,5 % de plus	8,1 % de plus	10,8 % de moins

La situation est claire : le commissaire a reçu 6 % de plaintes en plus en 2005-2006 que l'année précédente. Mais son personnel a dû rejeter 155 plaintes de plus que l'an passé, soit parce qu'elles étaient non crédibles, non fondées ou qu'elles n'étaient tout simplement pas adressées à la bonne instance. En conséquence, le commissaire a retenu 70 plaintes de moins cette année qu'en 2004-2005. Les plaintes à traiter, parce qu'elles s'appuient, au premier examen, sur des faits crédibles et plausibles, ont donc diminué de 10,8 % en 2005-2006.

La moindre des choses, pour le gestionnaire d'un organisme public qui traite une question aussi sensible et aussi délicate que la qualité des relations entre les citoyens et les policiers, eût été de faire valoir que la situation ne s'est pas détériorée, loin de là, et qu'au contraire elle se serait même un peu améliorée.

Le commissaire à la déontologie aurait dû titrer : baisse de 10,8 % des plaintes recevables en déontologie policière au cours de la dernière année.



Mais non. Le commissaire était plus soucieux de mousser les succès de ses efforts de promotion que de montrer un portrait juste de la situation...

La comparaison avec l'absolu...

Le Rapport du commissaire fait par ailleurs ressortir que 37,1 % des plaintes reçues provenaient de Montréal, pour un total de 512 plaintes. L'an dernier, le total montréalais avait été de 422 plaintes. Il s'agit donc d'une hausse appréciable que l'on aimerait pouvoir expliquer... Or, il est impossible de savoir combien de plaintes provenant de Montréal ont été retenues après l'examen préliminaire du commissaire puisque le nombre de plaintes rejetées n'est divulgué que de façon globale pour l'ensemble du Québec.

Les efforts de promotion du commissaire ajoutent à la difficulté d'expliquer cette hausse. A-t-on été plus actif à Montréal qu'ailleurs, en participant à plus d'événements de promotion, en rencontrant plus de groupes, en achetant plus de publicité dans des médias diffusés surtout à Montréal, par exemple?

De toutes façons, comme il y a un million d'actes policiers par année à Montréal, et il s'agit d'une évaluation fort probablement conservatrice, un total de 500 plaintes (dont 58 % vraisemblablement rejetées dès l'examen préliminaire), nous donne un ratio de une plainte pour chaque tranche de 2000 interventions. C'est très peu.

Autre facteur à considérer. Les groupes qui se spécialisent dans le soutien à certaines communautés, par exemple le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), ont-ils été plus actifs en 2005-2006 que l'année précédente? Et les plaintes qu'ils auront contribué à porter ont-elles été rejetées davantage que la moyenne, ou moins que la moyenne? Là encore, le Rapport du commissaire est muet.

Pour expliquer la hausse des plaintes à Montréal, il faudrait pouvoir tenir compte de la variation du nombre de manifestations ou d'événements publics d'envergure qui attirent beaucoup de gens dans la métropole: il y a maintenant 1 200 services d'ordre par année à Montréal. Il faudrait aussi savoir si le travail des 133 nouveaux agents du SPVM qui donnent des contraventions a suscité une hausse des plaintes en février et mars 2006, les deux premiers mois de leur apparition sur le territoire.

Nous savons par ailleurs que les membres de bandes criminalisées (gangs de rue) connaissent par le biais de leurs avocats le système de déontologie, et qu'en conséquence ils ont la plainte plus facile. Mais nous ne pouvons extraire du nombre des plaintes portées celles qui proviennent de ces gens.

À quelle instance déontologique doit-on s'adresser lorsque c'est le commissaire à la déontologie qui joue avec les chiffres?

Et nous savons que les gangs de rue sont plus nombreuses et plus actives à Montréal qu'à Asbestos. Il en va de même des jeunes qui fréquentent les parcs, par exemple le parc Émilie-Gamelin, et qui connaissent de plus en plus le système de déontologie eux aussi. En conséquence, peut-être portent-ils plainte plus souvent, ce qui ne signifie pas nécessairement que les policiers travaillent plus rudement avec ces jeunes.

Bref, il n'y a rien dans le Rapport du commissaire qui permette de relativiser le nombre de plaintes reçues par ce dernier entre les différents corps policiers, compte tenu des réalités, des pratiques et des défis fort différents qui ont cours d'une ville à l'autre. Les Montréalais qui composent les groupes ethniques de la métropole proviennent de 120 origines différentes. Parions que les plaintes faisant état, à tort ou à raison, de profilage racial ou de racisme seront plus nombreuses sur notre territoire qu'à Chicoutimi!!!

Le commissaire à la déontologie n'hésite pas à attirer l'attention sur une prétendue hausse des plaintes, même si, dans les faits, les plaintes retenues par son organisme après un examen préliminaire ont baissé par rapport à l'an dernier. Mais quand on cherche à trouver des explications pour relativiser ou comprendre cette hausse spectaculaire, le Rapport du commissaire devient étonnamment mince.

À quelle instance déontologique doit-on s'adresser lorsque c'est le commissaire à la déontologie qui joue avec les chiffres? ●



Délais déraisonnables en déontologie policière

Dossier Lalonde

il n'y a plus d'obstacles à la présentation de la requête en irrecevabilité

**Suite de notre article
publié dans *La Flûte*
du mois d'août 2006**

Le 12 juillet 2001, Mickael Sarandou, un récidiviste, commet un vol dans une banque de la rue Sainte-Catherine, à Montréal. Il tire sur un policier et tente de s'emparer d'un taxi avant d'être arrêté par les policiers Lalonde et Girault.

Le chauffeur de taxi est blessé légèrement pendant la fusillade. Une enquête est déclenchée. M^e Hélène Morin, substitut en chef, adjointe du procureur général, rend sa décision quatre mois plus tard : aucune accusation criminelle n'est retenue contre les deux policiers.

De son côté, le chauffeur de taxi porte plainte en déontologie, alléguant que les policiers ont utilisé leur arme de service de façon abusive.

Pas moins de quarante-quatre (44) mois après le début de cette affaire, le Commissaire décide de citer les deux policiers en déontologie. Tout le monde est abasourdi.

La Fraternité se saisit du dossier et, le 7 décembre 2005, les procureurs des policiers présentent au Comité une requête en annulation de citation et de procédures afin que le Comité rejette la citation à comparaître et ordonne l'arrêt des procédures.

Les policiers font essentiellement valoir que la période de 44 mois qui a été nécessaire pour que le Commissaire décide de les citer à comparaître ne leur permet plus de présenter une défense pleine et entière. Il fait aussi valoir que si le législateur avait estimé que des délais de quatre ans étaient raisonnables pour prendre une telle décision, il n'aurait prévu, dans la *Loi sur la police*, que l'on puisse donner aux enquêteurs une

période de trois mois renouvelables pour clore un dossier, lorsque «des circonstances exceptionnelles le justifient».

Un débat technique s'engage

Le Commissaire résiste en essayant de bloquer l'utilisation d'une lettre que M^e Hélène Morin a envoyée à un policier afin de lui expliquer pourquoi des charges criminelles ne sont pas retenues contre lui et son confrère.

Les procureurs des policiers se font d'abord refuser l'utilisation de cette lettre par le Comité de déontologie policière, mais le 11 octobre dernier la Cour supérieure leur donne raison : la lettre peut être utilisée.

Le Commissaire tente également d'empêcher les procureurs de la Fraternité d'interroger d'anciens membres de son personnel et de consulter leurs agendas afin d'essayer de comprendre pourquoi on a eu besoin de 44 mois pour prendre



-Girault :

la décision de citer les policiers Lalonde et Girault devant le Comité de déontologie policière.

Les procureurs de la Fraternité font donc de nouveau appel à la Cour supérieure pour faire invalider ces mesures. En novembre, le Commissaire se ravise. Il se désiste et accepte de payer les dépenses encourues jusque là pour les faire annuler.

La requête en annulation de citation et de procédure pourra maintenant être entendue et les procureurs des policiers pourront utiliser la lettre de Me Morin, citer les témoins dont ils ont besoin et consulter leurs agendas. 📅

AUTRE DOSSIER FRUCTUEUX

Stress post-traumatique : un gain contre la CSST

Le 2 juillet 2003, le sergent Marco Blain du SPVM dépose une demande d'indemnisation à la CSST dans laquelle il déclare avoir subi un accident du travail le 9 septembre 1997, alors qu'il était en mission en Haïti. Blain a frôlé la mort en tentant de récupérer des cadavres à la suite d'un naufrage. La CSST rejette sa demande, alléguant qu'il est hors délai.

Devant la Commission des lésions professionnelles, les procureurs de la Fraternité font valoir qu'un stress post-traumatique peut se manifester beaucoup plus tard que l'événement qui l'a causé et que le fait de ne pas avoir déclaré les événements rapidement ne devrait pas pénaliser la victime.

La Commission leur donne raison.

[93] La Commission des lésions professionnelles considère donc que le travailleur a refoulé ces événements dans sa conscience puisque la souffrance était trop grande. Il était probablement conscient qu'il présentait certains signes ou symptômes psychologiques depuis les événements vécus en Haïti. Toutefois, la preuve prépondérante révèle que c'est seulement en avril 2003 (...) qu'il a pris conscience d'un lien entre ces symptômes et les événements survenus en 1997.

[104] La Commission des lésions professionnelles considère que le travailleur a fait la preuve d'un motif raisonnable permettant de le relever de son défaut de produire sa réclamation dans le délai imparti.

Sur le fond de la question, la Commission donne également raison aux procureurs de la Fraternité.

(...) le travailleur a développé une hypersensibilité au stress, alors qu'avant il était une personne très résistante au stress.

Présenter sa demande d'excuse : mode d'emploi

Un pas dans la bonne direction

Jusqu'ici, les policiers qui recevaient une sanction pour faute déontologique pouvaient s'en trouver pénalisés jusqu'à la fin de leur carrière. Le Comité de déontologie policière, tribunal administratif spécialisé qui veille au respect du Code de déontologie des policiers du Québec, est maintenant habilité à accorder une excuse au policier sanctionné qui en fait la demande.

Depuis des années, les organisations syndicales policières demandaient la radiation automatique des dossiers déontologiques après un certain laps de temps. L'automatisme n'a pas été accordée, mais on peut quand même se réjouir dans la mesure où la modification récente de la loi permettra vraisemblablement de nettoyer bon nombre de dossiers en déontologie.

Auparavant, le fait d'avoir commis une faute déontologique pouvait nuire à l'obtention d'une distinction ou d'une promotion ou encore être utilisé contre un policier devant les tribunaux. Celui qui avait fait un faux pas pouvait bien avoir eu une conduite irréprochable les quinze années suivantes, au moindre incident, on le lui remettait sous le nez.

Le projet de loi 80, modifiant la Loi sur la police, a enfin instauré le processus

permettant à un policier d'obtenir une excuse à l'égard d'une conduite de sa part ayant constitué un acte dérogatoire au Code de déontologie. C'est au Comité de déontologie policière d'apprécier l'opportunité d'accorder l'excuse au policier, en prenant en considération, notamment, la gravité de l'acte qui lui a été reproché et sa conduite depuis qu'il a été sanctionné. Même si elle n'efface pas les faits passés, l'attestation de l'excuse accordée rétablit intégralement la réputation du policier.

Comment procéder

Tout policier qui a été sanctionné pour un acte dérogatoire au Code de déontologie peut, même s'il n'est plus en exercice, demander que sa conduite soit excusée, s'il répond aux conditions prévues par l'article 255.1, lesquelles portent sur les délais à respecter, ainsi que sur le dossier déontologique et la situation pénale du policier. Les sanctions visées sont l'avertissement, la réprimande, le blâme, la suspension, la rétrogradation et l'incapacité. La demande d'excuse ne peut concerner un acte qui a conduit à la destitution ou au congédiement.

La demande, faite par écrit, doit contenir les renseignements suivants :

- tous les actes dérogatoires pour lesquels le policier a été sanctionné (et non seulement ceux pour lesquels la demande est présentée) ;
- la sanction imposée pour chacun de ces actes ;
- l'identité du directeur du corps de police qui a imposé la sanction ;
- l'identité du directeur du corps de police dont le policier relève au jour de sa demande ;
- l'autorité qui a rendu la décision finale ;
- le numéro de référence de cette décision.

Depuis le 1^{er} novembre, il est possible de remplir une demande d'excuse afin de « nettoyer » son dossier en déontologie. Procédez en fonction des paramètres reproduits dans cet article, gardez une copie complète de votre dossier et, en cas de refus ou de problème, parlez-en à vos représentants syndicaux.



Les délais à respecter

La demande d'excuse doit être déposée au greffe du Comité :

- deux ans après l'exécution de la sanction dans le cas d'une première demande et s'il s'agit d'un avertissement, d'une réprimande ou d'un blâme ;
- trois ans après l'exécution de la sanction dans les cas suivants :
 - si la sanction est la suspension, la rétrogradation ou l'inhabilité ;
 - s'il s'agit d'une autre demande (toutes sanctions confondues) présentée par un policier auquel le Comité a déjà accordé une excuse ;
 - s'il s'agit d'une nouvelle demande portant sur le même acte dérogatoire qu'une demande précédemment rejetée par le Comité.

À noter que lorsque plusieurs sanctions ont été imposées simultanément, le délai applicable est celui de la sanction la plus grave.

Découverte de faits nouveaux

L'acte ayant fait l'objet d'une excuse ne peut plus être opposé au policier, mais le Commissaire à la déontologie policière peut demander la révocation d'une excuse lorsque des faits nouveaux sont rapportés qui, s'ils avaient été connus au moment de l'accorder, auraient pu motiver un refus. Inversement, dans l'éventualité de la découverte d'un fait nouveau qui aurait pu justifier une attestation d'excuse, un policier peut demander la révision de la décision, et ce, dès la découverte de ce fait. ●

*Le projet de loi étant passé,
il faudra maintenant juer l'arbre à ses fruits.*

Un travail de longue haleine

Depuis la constitution du Comité de déontologie policière du Québec et du bureau du Commissaire en déontologie en 1990, les organisations syndicales ont toujours demandé la radiation automatique des dossiers déontologiques après un certain laps de temps. Chaque fois qu'il a été possible de proposer des amendements au Code de déontologie, elles sont inlassablement revenues à la charge.

En novembre 2004, elles ont réitéré cette demande au ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, qui a alors déposé le projet de loi 80. La FPPM y a réagi dans un mémoire présenté à une commission parlementaire le 7 décembre 2004. Jacques Dupuis a ensuite succédé à Jacques Chagnon, et il a fallu reprendre toute l'argumentation.

Au Sommet syndical de mai 2005, on ne s'entendait toujours pas sur certains points, comme l'utilisation du mot réhabilitation, jugé péjoratif par la Fraternité, qui suggérait plutôt « radiation de dossier », « rétablissement » ou « retrait ». D'autre part, le ministère voulait imposer des frais de 50 \$ par demande.

À cette occasion, il y a eu une entente de principe globale, prévoyant, entre autres améliorations, l'annulation de ces frais. On a aussi obtenu qu'il n'y ait aucune interrelation entre le dossier déontologique et les divers autres dossiers concernant les policiers. Toutefois, les amendements proposés par la suite ne répondaient toujours pas à nos attentes.

Il a fallu attendre le Sommet syndical de 2006 pour obtenir un engagement officiel du ministre, qui a finalement opté pour l'expression « demande d'excuse ». Le projet de loi a été adopté le 13 juin et sanctionné le 15 juin 2006.

Un guide pour constituer une demande d'excuse est accessible sur le site www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca. Il faut acheminer les demandes au Comité de déontologie policière, Tour du Saint-Laurent, 2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage, Québec (Qc) G1V 4Z6.

Neuf leçons à retenir de Dawson...

La Fraternité des policiers et policières de Montréal a réuni les cinq policiers qui se sont retrouvés en première ligne lors de la fusillade au Collège Dawson, le 13 septembre dernier, d'abord pour les rencontrer et les féliciter, mais aussi pour discuter avec eux des leçons que la communauté policière montréalaise pouvait retenir de l'opération à haut risque qu'ils ont menée afin de sauver le plus grand nombre de vies possible. La discussion a eu lieu en présence de Yves Francoeur, président, et de Robert Boulé, vice-président à la prévention et aux relations avec les membres.

Le 13 septembre 2006, vers 12 h 45, les policiers Anne-Marie Dicaire et Alain Diallo du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sont appelés au Collège Dawson pour une affaire de drogue. Dès leur arrivée, ils constatent qu'un individu armé tire sur des étudiants. Ils le suivent aussitôt dans l'établissement, devenant une cible à leur tour. L'officier Martin Dea arrive ensuite sur les lieux et prend les opérations en mains. Constatant qu'une offensive groupée est trop risquée, il convient avec deux policiers qu'ils devront tenter de s'approcher du tireur. L'un d'eux est coupé dans son élan par les coups de feu qu'il essuie, l'autre, l'agent Denis Côté, y parvient. Sa présence et celle d'un troisième agent, Marco Barcarolo, entré seul par une autre porte du collège, contraignent le tireur à limiter ses déplacements. Dès que ce dernier tente de se déplacer, Denis Côté profite des quelques secondes qu'il a pour intervenir. C'est la fin du carnage.



Dans l'ordre habituel : Alain Diallo, Marco Barcarolo, Denis Côté, Anne-Marie Dicaire, Martin Dea et le président de la Fraternité, Yves Francoeur

ALAIN MICHON

1. On a appris de Polytechnique

Premier constat, de l'avis de ces cinq policiers, le SPVM a tiré les leçons de la tuerie de Polytechnique en 1989. À l'époque, en cas de danger, la consigne était de former un périmètre de sécurité extérieur en attendant l'arrivée d'une équipe spécialisée. Depuis, chaque policier est habilité à intervenir immédiatement afin de mettre hors d'état de nuire tout individu représentant un danger pour autrui. De ce fait, les premiers agents arrivés au Collège Dawson se sont aussitôt précipités sur les lieux mêmes du drame, la cafétéria de l'établissement, afin de neutraliser le tireur. Les choses se sont donc déroulées très différemment. Bien sûr, la comparaison a ses limites. Alors que Polytechnique s'annonçait comme une prise d'otages, ce qui implique une grande prudence dans l'intervention, Dawson était clairement le fait d'un tireur mobile.

2. Une formation adéquate

Les cinq policiers interrogés ont estimé que leur formation générale leur avait bien servi et qu'ils avaient eu confiance en leurs moyens. Même les moins expérimentés ont jugé qu'ils avaient été adéquatement formés pour affronter la situation, aussi exceptionnelle soit-elle, et que c'est ce qui leur avait permis d'avoir les bons réflexes. Tous ont affirmé que la technique d'intervention dite de la pointe de diamant ou du losange, qui a été enseignée à tout le monde au lendemain de Polytechnique, était appropriée, même si elle n'avait pas pu être mise en application ce jour-là. « Dans le contexte où nous étions, demander aux policiers présents de faire front en



LUC LAFORCE

« Ce jour-là, quels que soient leur grade, leur statut ou leur spécialité, les policiers ont coopéré dans un esprit d'entraide et de soutien mutuel. »

se plaçant en losange, explique l'officier Martin Dea, revenait à les envoyer à l'abattoir. Il a donc été convenu avec deux policiers qu'ils tenteraient de s'approcher discrètement du tireur pour tenter de l'isoler et de le neutraliser. »

3. Une meilleure arme de poing

Les policiers jugent qu'ils sont mieux équipés que par le passé, maintenant qu'ils disposent d'un 9 mm plutôt que de l'encombrant 357. L'arme est précise et fiable et ceux qui ont eu à s'en servir le 13 septembre se sont sentis en confiance. On a cependant noté que le 9 mm ne

faisait pas toujours le poids. Quelle que soit l'arme de poing dont on les équipe, les policiers doivent parfois faire face à des individus mieux armés qu'eux, comme ce fut justement le cas au Collège Dawson. C'est ce qu'a fait remarquer Marco Barcarolo avant de suggérer d'équiper chaque voiture de police d'une arme longue. Le SPVM serait l'un des rares corps de police en Amérique du Nord à ne pas avoir adopté cette mesure. Cela dit, tous ont reconnu qu'une telle arme ne serait de toute façon utile qu'en de très rares occasions dans le contexte urbain montréalais, où il y a beaucoup de monde et où le



MATTHIEU WAGNER

paysage est encombré. En conséquence, la question reste entière. Un autre policier a fait remarquer qu'un *Taser* (arme de poing à décharge électrique) lui aurait été beaucoup plus utile qu'une arme longue durant ses 20 ans de carrière, tout en admettant que la multiplication des armes disponibles était aussi susceptible, en situation de stress important, de créer de la confusion quant au choix de l'outil d'intervention le mieux adapté. Il reste que le 9 mm a fait l'affaire à Dawson.

4. Les exercices de tir : un must

«Au moment de tirer, affirme Denis Côté, les réflexes, l'assurance et la précision que j'ai à la salle de tir me sont revenus, malgré la tension qui régnait, et malgré la quantité d'information qui m'arrivait via mon écouteur radio.» Même son de cloche du côté de Marco Barcarolo. Un rapide survol de la question a montré que les cinq policiers n'avaient pas la même expérience en salle de tir, et que cet élément de leur entraînement est primordial si l'on veut acquérir les réflexes nécessaires le jour où on en a besoin, même si on souhaite ne jamais avoir à se

servir de son arme. Denis Côté estime qu'effectuer les exercices de tir en laissant la radio ouverte, source potentielle de distraction, constitue un exercice plus proche de la réalité. Lors d'une crise, il faut être capable de se concentrer sur sa cible en dépit de l'environnement et des conditions d'intervention dans lesquelles on se trouve.

5. Communication : des équipements défectueux et des procédures discutables

En ce qui concerne les équipements de communication, tous ont déploré les piètres performances des appareils utilisés dans un environnement bétonné et remis en question certaines procédures de communication. En matière d'équipement, les policiers ont dit avoir hâte de disposer de meilleurs émetteurs-récepteurs, comme cela le leur a été annoncé. À Dawson, la réception était mauvaise. Au plan des procédures, l'un d'eux a proposé une façon de faire plus conséquente. «Au lieu de demander de changer de canal aux policiers qui sont en première ligne au beau milieu d'une opération, ne serait-il pas

plus logique de demander aux autres policiers du Service d'adopter provisoirement un autre canal pour la répartition ?» Quand des vies sont en danger, y compris la vôtre, vous avez mieux à faire que de jouer avec votre radio !

6. Un débriefing émotionnel satisfaisant

Tous les policiers se sont dits satisfaits du débriefing émotionnel auquel ils ont eu droit le jour même dans un manège militaire, y compris ceux qui n'en ressentent pas le besoin – et qui n'étaient toujours pas convaincus de sa nécessité –, une fois qu'on leur a expliqué qu'il s'agissait d'abord et avant tout d'un processus préventif. En effet, à la suite d'un choc, les attitudes de déni ne sont pas rares. Certains individus ne prennent pas conscience immédiatement de l'impact ressenti et ce n'est que plusieurs mois, voire des années plus tard, à l'occasion d'un incident qui peut d'ailleurs être anodin, et sans rapport direct avec l'événement, ou d'un moment de déprime lié à des problèmes personnels, que le trauma refait surface. Dans une telle situation, il peut être beaucoup plus difficile pour le policier d'alléguer qu'il est victime d'une vieille blessure psychologique. La rétroactivité, dans un tel contexte, est très difficile à démontrer. C'est pourquoi il faut ouvrir un dossier sans délai, quelle que soit la gravité du trouble ressenti au moment des faits. En cas de problème ultérieur, l'incident aura été enregistré et pourra donc être pris en considération. Les cinq policiers impliqués ont apprécié la présence des personnes qui ont été déléguées par la

Fraternité et par le Service, pour plusieurs aspects de ce debriefing, de même que celle des professionnels du Programme d'aide.

7. Un débriefing technique qui tarde à venir

Si le débriefing émotionnel a été apprécié de la plupart, et si son utilité a été comprise par tous après explication, les policiers ont en revanche regretté qu'il n'y ait toujours pas eu de débriefing opérationnel plusieurs mois après l'événement. Chaque policier garde un souvenir qui correspond à ce qu'il a vécu de son seul point de vue. «On a une vision tunnel de ce qui est arrivé, affirme Denis Côté, exactement comme quand on conduit une voiture à grande vitesse.» Le désir de savoir ce qui s'est réellement passé d'un bout à l'autre et sous tous les angles est bien légitime dans les circonstances. Les cinq policiers auraient aimé avoir l'occasion de passer en revue le déroulement des opérations pendant que l'événement était encore frais à leur esprit. «Maintenant, c'est trop tard, et il est certain que l'exercice ne permettra plus de collecter tous les éléments

d'information pertinents», a déploré l'un d'eux.

8. Le SPVM est un service de police compétent

À l'issue du drame, les policiers ont unanimement souligné le sentiment d'une belle coopération entre les divers intervenants, à commencer par les nombreuses unités de police présentes sur les lieux. Selon eux, ce jour-là, quels que soient leur grade, leur statut ou leur spécialité, les policiers ont coopéré dans un esprit d'entraide et de soutien mutuel. Deux des cinq policiers ont rapporté que plusieurs de leurs collègues avaient affirmé que c'était une journée où ils s'étaient réellement sentis fiers de faire partie du SPVM. «Les gens de terrain ont fait leur travail sur le terrain et les gens de commandement ont fait le leur avec autant de professionnalisme et de rapidité», a-t-on estimé autour de la table. À leur sortie du Collège, quand la tension a commencé à diminuer, les policiers ont pu se rendre compte que le Service s'était déployé largement et que tout fonctionnait rondement. Certains se sont demandé, non sans inquiétude,

comment une telle intervention se serait conclue si elle avait eu lieu à l'extérieur du territoire montréalais, conscients que d'autres corps policiers n'auraient pas disposé des mêmes ressources – pas moins de 200 policiers ont convergé de partout en quelques minutes – et se seraient inévitablement trouvés démunis dans les mêmes circonstances.

9. Pouvoir retourner au travail rapidement a été apprécié

La hantise de Denis Côté, exprimée le jour même de l'événement, était de ne pas pouvoir retourner au travail dans les jours qui ont suivi l'événement. Si tous ont apprécié les quelques jours de congé auxquels ils ont eu droit, ils ont également été heureux de pouvoir réintégrer leur poste sans attendre. «Si on m'avait confiné à un travail de bureau pendant des mois, je pense que je ne l'aurais pas supporté et que l'on aurait finalement trouvé plus commode de me pensionner», a-t-il dit plutôt sérieusement. Il a donc été très heureux d'être entendu par le directeur du SPVM, Yvan Delorme, qui a bien compris la situation. ●



MATTHIEU WAGNER



LUC LAFORCE



LUC LAFORCE

Restructuration du Service

Tenir compte du facteur humain...



Alors que le Service se prépare à présenter son plan de restructuration, il nous semble utile de rappeler l'insatisfaction des membres à l'égard de l'organisation actuelle du travail et de faire connaître les critères selon lesquels la Fraternité évaluera les modifications proposées, des critères accordant la priorité au facteur humain...

En janvier 2006, la Fraternité commandait deux sondages téléphoniques à la firme Ipsos Descarie, l'un auprès de ses membres, l'autre auprès de la population, afin de connaître l'opinion que policiers et citoyens montréalais avaient, respectivement, de leur travail et de leur police.

Après analyse de ces deux sondages, il a été décidé de former quatre groupes de discussion afin d'étudier plus particulièrement les réponses à trois questions, réponses qui révélaient une insatisfaction profonde à l'égard de l'organisation du travail au SPVM.

Ces quatre groupes comptaient chacun huit personnes recrutées aléatoirement et réparties ainsi : 1) des patrouilleurs dont l'expérience variait de quelques mois à 5 ans ; 2) des membres avec une expérience de 7 à 12 ans ; 3) des membres avec une expérience de 14 à 19 ans, parmi lesquels quelques « gradés » ; 4) des enquêteurs d'une ancienneté moyenne de 20 ans.

Voici les trois questions et réponses les plus discutées lors de cet exercice...

Des résultats inquiétants

Question n° 25 : Selon vous, le modèle de police actuellement en place sur l'île de Montréal, c'est-à-dire la police de quartier, vous permet-il d'effectuer le mieux possible votre travail de policier ?

	OUI
Total (n = 506)	29 %
Gendarmerie (n = 398)	31 %
Enquête (n = 107)	21 %



Question n° 26 : Indiquez jusqu'à quel point vous êtes satisfait de la qualité du service de police que vous offrez à la population à l'aide d'une échelle de 1 à 10 où 10 signifie que vous êtes extrêmement satisfait et 1, pas du tout satisfait.

	1 à 3	4 à 6	7 ou 8	9 ou 10	7+/10
Total (n = 506)	9 %	34 %	46 %	11 %	57 %
Gendarmerie (n = 398)	8 %	35 %	46 %	11 %	57 %
Enquête (n = 107)	11 %	31 %	48 %	10 %	58 %

L'insatisfaction des policiers à l'égard de l'organisation du travail est donc on ne peut plus claire. La réponse à la question 25 indique que 7 policiers sur 10, qu'ils soient de la gendarmerie ou des enquêtes, estiment que la police de quartier, qui définit l'environnement dans lequel ils évoluent, n'est pas un modèle organisationnel leur permettant d'accomplir leur travail de la meilleure manière possible. La réponse à la question 26, sur la satisfaction au travail, donne des résultats pour le moins tièdes, la barre symbolique des 60 % n'étant même pas franchie.

Le rapport détaillé des groupes de discussion permet de mesurer la profondeur du problème dans toutes ses dimensions. En voici la synthèse.

■ **Les policiers estiment que la séparation physique des patrouilleurs et des enquêteurs, résultat de la création des trop nombreux postes de quartier et du regroupement des enquêteurs dans les CO, a été une erreur et le demeure malgré les aménagements consentis pour sauver les apparences.**

Dans n'importe quelle organisation, le fait de pouvoir mettre un nom sur un visage, le fait d'entretenir des relations amicales avec ses collègues, le fait d'échanger avec des gens qui font un travail complémentaire, donc d'avoir une vision globale de la tâche à accomplir, sont source d'efficacité, d'esprit de corps et de motivation. Le contraire, on l'aura compris, est source d'isolement et de frustration. La division patrouilleur/enquêteur dans des lieux de travail différents fait en sorte que patrouilleurs et enquêteurs ne

savent jamais à qui ils ont affaire quand ils ont à collaborer. La synergie qui pourrait surgir si enquêteurs et patrouilleurs pouvaient se côtoyer et mieux collaborer ensemble ne surgit pas, ont déploré les participants des quatre groupes de discussion, tant chez les patrouilleurs que chez les enquêteurs.

Bref, le modèle de police de quartier divise au lieu de favoriser une complicité productive entre policiers et enquêteurs. S'il réussit à accroître le sentiment de sécurité des citoyens, les policiers savent que la réalité est tout autre.

■ **Pour les patrouilleurs qui sont rattachés à un des trop nombreux postes de quartier, la taille des relèves est beaucoup trop restreinte.**

Quand il n'y a que six ou sept policiers par relève, il suffit que l'un d'entre eux soit malade ou en congé parental et qu'un des duos soit allé reconduire quelqu'un au poste de détention et qu'un autre soit à la Cour pour que l'équipe ne puisse plus faire son travail convenablement. Les appels s'accumulent et le service à la clientèle, les citoyens montréalais, en souffre.

■ **Aux yeux des policiers, la police de quartier, avec ses relèves trop petites et ses postes trop nombreux, est synonyme d'une multiplication des postes de gestion et des tâches administratives qui les prive, en tant qu'intervenants de première ligne, des ressources dont ils ont besoin.**

Enquêteurs comme patrouilleurs se sentent sur-gérés et sous-appuyés. On manque d'équipement informatique. Ne pas accorder de temps supplémentaire est devenu, en beaucoup d'endroits, une obsession qui empêche les policiers et les policières de terminer les interventions entreprises ou de réaliser de petits projets pouvant améliorer la sécurité des résidents du quartier.

En résumé, la police de quartier a scindé les équipes de patrouilles et d'enquêtes, ce qui est une erreur, et le morcellement par petites unités géographiques crée une situation de sur-gestion et de sous-disponibilité des ressources humaines de première ligne.

*Les policiers déplorent la piètre qualité du service qu'ils offrent aux citoyens.
Dès qu'il n'y a plus d'urgence, les choses traînent en longueur.*

*Autre symptôme de malaise,
les policiers sont convaincus que
la direction du Service préférera
toujours sauver les apparences sur la
place publique que les soutenir,
même quand ils méritent de
l'être sans réserve.*

Une qualité de service insatisfaisante

Les résultats de la question 26 indiquent que 43 % des policiers accordent une note de 6 sur 10 ou moins à la qualité du service qu'ils rendent aux citoyens, ce qui est pour le moins préoccupant.

Ce que les policiers déplorent tient en ces quelques mots : un service à la clientèle qui laisse à désirer. Dans n'importe quelle entreprise privée, nous a-t-on fait remarquer en focus group, « ça fait longtemps que l'on aurait dû mettre les clés dans la porte. »

Plusieurs exemples ont été donnés. En clair, les patrouilleurs détestent arriver chez des citoyens qui ont appelé pour une entrée par effraction ou un autre délit mineur deux ou trois jours après l'événement. Ils sont mal reçus par les citoyens et le sentiment de sécurité de ceux-ci en a pris un coup. C'est la même chose du côté des enquêtes. Quand les citoyens appellent et rappellent et qu'ils se rendent compte que leur dossier n'est jamais sur le dessus de la pile, c'est frustrant pour tout le monde, à commencer par les enquêteurs, a-t-on fait valoir. « La semaine dernière, j'ai traité un dossier de menaces de mort cinq semaines après le dépôt de la plainte », a confié une enquêteuse.

Bien sûr, les appels prioritaires et urgents sont traités efficacement, et le temps de réponse pour de tels appels est aussi court à Montréal qu'ailleurs, sinon plus court. En revanche, même si cela échappe à l'attention des médias, des élus et des citoyens, le temps de réponse aux autres appels peut être excessivement long et les enquêtes souffrent souvent de délais inacceptables.

Si l'on évaluaient l'efficacité actuelle du SPVM avec des indicateurs de performance des entreprises du secteur des services (ex. : rapidité de réponse effective à toutes les catégories d'appels,

possibilité de finir le travail commencé pour donner satisfaction au client en tout temps, accès permanent à l'information et aux équipements requis pour faire le travail), les notes obtenues ne seraient pas toutes reluisantes. Chacun comprend que les ressources ne sont pas illimitées. Il reste que la situation doit être nettement améliorée. « Ma femme, qui travaille dans une entreprise privée du centre-ville, n'en revient tout simplement pas quand je lui dis que, comme enquêteur, je partage un cellulaire avec un collègue, qui est lui aussi très occupé, et que parfois, je dois attendre pour avoir accès à un ordinateur. »

Un sentiment d'appui qui dit tout !

Question n° 28 : Indiquez le niveau d'appui perçu à votre travail de policier par les groupes suivants à l'aide d'une échelle de 1 à 10 où 10 signifie que ce groupe vous appuie beaucoup dans votre travail et 1, qu'il ne vous appuie pas du tout.

	Total (n=506)	Gendarmerie (n=398)	Enquête (n=107)
Notes de 7+/10			
La Fraternité des policiers et policières de Montréal	88 %	90 %	79 %
Le Service de police de la Ville de Montréal	48 %	47 %	54 %
La population	40 %	38 %	49 %
Les élus municipaux	22 %	24 %	20 %
Les médias	10 %	10 %	11 %

On notera que l'écart entre l'appréciation de l'appui de la Fraternité et celle de l'appui du Service est considérable.

Si tous les commandants n'ont pas la même facilité et les mêmes talents pour se mettre au service des intervenants de première ligne que sont les patrouilleurs et les enquêteurs, le vrai problème soulevé, ont révélé les groupes de discussion, c'est que certains des cadres s'occupent davantage de la gestion financière de leur poste de quartier ou de leur unité que de la direction et du soutien à leurs équipes.

Autre symptôme de malaise, les policiers sont convaincus que la direction du Service préférera toujours sauver les apparences sur la place publique que les soutenir, même quand ils méritent de l'être sans réserve. Il y a là matière à réflexion. 🍋

Les 5 critères d'évaluation de la Fraternité

La Fraternité des policiers et policières de Montréal n'a pas l'intention d'indiquer quels sont les aménagements à apporter au schéma de couverture des services. Nos travaux visent seulement à éclairer les éléments dont le Service devrait tenir compte pour définir le niveau de service, la répartition des effectifs et l'organisation du travail. À partir de là, voici les critères en fonction desquels nous évaluerons la réorganisation à venir :

1. Des ressources humaines suffisantes. Il est clair que le Service est actuellement à court de main-d'œuvre. Il lui faut constituer des équipes assez nombreuses pour pouvoir absorber les absences et autres causes quotidiennes de dérèglement possibles et proposer un plan d'effectifs adéquat pour permettre aux policiers d'effectuer correctement le travail qu'on attend d'eux, tant chez les patrouilleurs que chez les enquêteurs.

2. Une synergie à créer entre patrouilleurs et d'enquêteurs. L'organisation du travail doit être pensée de façon à favoriser les contacts et les échanges, au lieu de les rendre inopérants. À cet égard, il faudra aller au-delà des apparences et voir à ce qu'une véritable synergie soit créée. Si on peut penser que les patrouilleurs sont les yeux et les oreilles des enquêteurs, il faut convenir qu'en contrepartie, ce sont les échanges productifs avec les enquêteurs qui donnent aux patrouilleurs le sentiment que leur travail est utile et que leur connaissance du terrain ne tombe pas à plat.

3. Plus de latitude pour améliorer le service à la clientèle. Les policiers ne cherchent pas à effectuer des heures supplémentaires pour gagner

davantage. Ils veulent seulement pouvoir, de temps à autre, présenter et conduire des projets spéciaux visant la prévention et la répression du crime dans leurs quartiers et pouvoir finir leurs entrevues et rapports à la fin de leur quart de travail, au lieu de les reporter à la semaine suivante ou d'avoir à passer le relais à quelqu'un qui devra tout reprendre à zéro. En outre, ils demandent que les critères d'affectation du temps supplémentaire soient connus et uniformes d'un poste à l'autre, et non pas laissés à la discrétion du commandant ou du gestionnaire, et que le nombre d'enquêtes en cours soit maintenu à un niveau dont ils n'ont pas à rougir quand ils rappellent les citoyens.

4. L'amélioration de l'efficacité informatique et communicationnelle. Un effort doit être fait pour que les policiers de la gendarmerie et des enquêtes aient rapidement accès à l'information dont ils ont besoin et puissent communiquer plus efficacement grâce à un parc informatique adéquat. Les gains d'efficacité et de productivité passent notamment par l'ajout d'équipements informatique et de communication.

5. L'instauration parmi les gestionnaires d'une culture d'appui aux effectifs de première ligne et de service efficient aux citoyens. La multiplication des postes de quartier et la diminution de la taille des équipes de travail semblent avoir engendré des gestionnaires qui font parfois passer les chiffres avant la qualité du service. Les policiers déplorent que le Service rate souvent d'excellentes occasions de les défendre sur la place publique, d'expliquer et de démontrer qu'ils ont bien travaillé au lieu de laisser citoyens et médias dire n'importe quoi.



ROBERT BOULÉ
VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION
ET AUX RELATIONS AVEC
LES MEMBRES



Si vous en avez plein le dos, **dites-le !**

Les maux de dos ne doivent pas être pris à la légère ! C'est un problème sérieux, et il faut que tous les agents qui en souffrent aillent consulter un médecin afin de faire constater leur condition et son lien avec leur travail, et ce, sans attendre que les douleurs ne deviennent chroniques.

En 2004, peu après le remplacement du revolver .357 Magnum par le pistolet 9 mm, on s'est aperçu qu'un nombre de plus en plus important de policiers et policières se plaignaient de maux de dos, en particulier les plus sveltes d'entre eux (hommes et femmes ayant respectivement moins de 34 et 27 po de tour de taille). Autant dire qu'il s'agit d'un problème national – et proportionnellement croissant depuis que l'on a aboli les critères physiques d'entrée dans la police.

Au cours des dernières années, d'autres équipements sont aussi venus se greffer au ceinturon, comme la pince multifonction, le bâton télescopique et l'étui à double chargeur accompagnant le nouveau pistolet. En général, une dizaine d'accessoires y sont accrochés, pour un poids total se situant entre 4,5 et 6 kg (10 et 13 lb).

Environ 600 cas rapportés

Bien souvent, les policiers qui signalent des maux de dos ne le font qu'après avoir épuisé leurs jours de congés de maladie, lorsque leur état est devenu chronique, ce qui est évidemment plus dommageable, aussi bien pour leur santé que pour le Service. La situation ne peut plus être ignorée. Ceinturon encombré, trop serré, accessoires mal placés, trop rigides et trop lourds, siège de véhicule inadapté, toutes causes confondues, ce sont quelque 600 cas qui nous ont été rapportés, allant de la lombalgie à la phlébite abdominale.

Jusqu'à présent, on a pu régler le problème de 75 % des policiers s'étant plaints de maux de dos, soit grâce à des modifications apportées au ceinturon ou à la disposition des accessoires, soit grâce à l'ajout de bretelles ou d'attache-bretelles reliant le ceinturon à la veste pare-balle. En effet, une ergonome a été spécialement engagée pour faire des recommandations individuelles à cet égard, en attendant de trouver des solutions préventives globales, ce qui inclut bien entendu la conception parallèle d'un siège de véhicule mieux adapté. Ce que cela coûtera sera minime en comparaison de la perte de prestation de travail occasionnée par les maux de dos.

Faire constater sa condition et ouvrir un dossier

Tarder à traiter des maux de dos entraîne généralement une chronicisation des douleurs, avec des conséquences à la fois plus graves et plus longues. Il faut donc que les policiers qui s'aperçoivent qu'ils ont mal au dos pendant ou juste après leur service fassent constater par un médecin l'existence d'une douleur liée à leur travail, afin que leur condition puisse être reconnue par la CSST. Ensuite, ils peuvent aussi communiquer avec nos deux préventionnistes, Jean-François Cimon et Steeve Lagueux. Si ces derniers ne sont pas en mesure de les aider, ils les enverront consulter notre ergonome.

S'il y a contestation de leur condition, la Fraternité se charge de les assister dans leurs démarches auprès de la CSST. Bien qu'en ce domaine la reconnaissance officielle des maladies professionnelles ne soit pas encore acquise, nous disposons aujourd'hui d'un nombre suffisant d'éléments pour établir un lien entre le port du ceinturon et les douleurs aux dos, aux hanches et aux côtes. D'ailleurs, nous avons déjà une vingtaine de dossiers en attente d'audition devant la Commission des lésions professionnelles en avril 2007. À suivre... ●



Seringues souillées

Leur récupération dans les véhicules de service

À la suite de la proposition de deux agents du SPVM, le Service a installé en 2000 dans les véhicules lettrés un contenant destiné à récupérer les seringues souillées.

Certains incidents malheureux et évitables sont survenus depuis, plusieurs de nos collègues s'étant piqués au moment de déposer une seringue dans ce contenant.

Récipient trop rempli, endommagé, perforé, inadéquat ou détaché de son socle ne sont que quelques-unes des raisons expliquant ces accidents (photos 1 et 2).

Les mécaniciens du Parc automobile retrouvent souvent dans le fond des coffres de nos véhicules des seringues souillées, ce qui les expose eux aussi au risque de la contamination.

Il faut donc rappeler que seuls deux récipients de ce type peuvent être admis dans le coffre d'un véhicule du Service : le modèle de la photo 3, discontinué, ou celui de la photo 4, le nouveau. Aucun autre modèle ne devrait se retrouver dans un véhicule du Service (ex. : photos 5, 6 et 7).

On nous reproche souvent d'attendre qu'un accident de travail se produise pour agir, mais la santé et la sécurité du travail, c'est l'affaire de tous ! Donc, avant d'utiliser un véhicule du Service, pensez à effectuer une inspection rapide : cela peut éviter bien des problèmes !

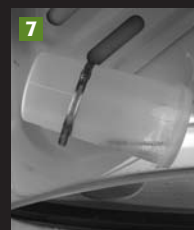
Note : Le récipient devrait toujours être installé à la verticale (tête vers le haut). Le policier qui tient une seringue dans une main doit pouvoir manipuler le récipient de l'autre main sans avoir à déposer la seringue. 🧑🏻



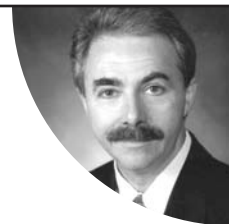
Ces deux contenants sont les seuls qui peuvent être admis dans un véhicule du Service



À ne pas faire : utiliser des contenants défectueux, endommagés ou perforés



Ces contenants ne doivent pas être utilisés dans un véhicule de police.



Assurances

maladies, voyage, vie, soins dentaires

La tarification au 1^{er} janvier 2007

Comme chaque année, nous vous présentons ici les modifications qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier prochain en ce qui a trait à la tarification et à la couverture de vos programmes d'assurance.

1. Assurance maladie : amélioration du régime

Depuis octobre 2005, en fonction du nouveau contrat de travail, l'employeur contribue au paiement des primes d'assurance maladie pour les policiers actifs, conformément à l'article 18.02 de notre convention collective :

À compter du 1^{er} octobre 2005 et jusqu'au 30 septembre 2006, l'employeur verse annuellement à la Fraternité un montant équivalant à 0,5 % du salaire du constable 1^{re} classe par policier, aux fins de défrayer le coût des plans d'assurances offerts par celle-ci à ses membres.

À compter du 1^{er} octobre 2006, l'employeur verse annuellement à la Fraternité un montant équivalant à 1 % du salaire du constable 1^{re} classe par policier, aux fins de défrayer le coût des plans d'assurances offerts par celle-ci à ses membres.

Ainsi, les primes des membres actifs leur coûtent moins cher, puisque l'employeur en assume une partie. Depuis le 1^{er} octobre 2006, la moitié de ce montant est affectée aux primes du régime d'assurance maladie et l'autre, aux primes du régime de soins dentaires.

Compte tenu de cette contribution limitée aux membres actifs et de notre volonté de maintenir les primes des retraités aussi basses que possible eu égard à leur capacité de payer, les améliorations qui seront apportées au régime le 1^{er} janvier 2007 visent **exclusivement les actifs**, à l'exception du relèvement du plafond de remboursement global, mesure qui s'applique à tous. Voici ces améliorations :

A) Soins de la vue

L'achat de lunettes correctrices ou de lentilles cornéennes, sur ordonnance d'un optométriste ou d'un ophtalmologiste, devient sujet à un remboursement maximum de 250 \$ par période de deux (2) ans à partir de la date de la facturation (au lieu de 150 \$ précédemment). La prescription du professionnel des soins visuels doit accompagner la première demande de remboursement. À noter que cette mesure s'applique aussi à la correction de la vision au laser.

B) Psychologue

Les services d'un psychologue licencié seront remboursés jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année par personne (au lieu de 500 \$ précédemment).

C) Corrections orthopédiques pour chaussures

Sur ordonnance d'un médecin ou d'un podiatre, les coûts des corrections orthopédiques apportées à des chaussures normales et l'achat d'orthèses spéciales seront remboursés à 80 % jusqu'à un montant maximal de 300 \$ par an (au lieu de 300 \$ sur une période de trois (3) ans).

D) Relèvement du plafond de remboursement global

Tous les frais engagés seront sujets à un plafond de remboursement de 10 000 \$ par année par personne admissible (plutôt que 5 000 \$), applicable à l'ensemble des services du régime, c'est-à-dire « Médicaments » et « Autres couvertures », à l'exception des frais d'hospitalisation.

TABLEAU COMPARATIF DES TARIFS – ASSURANCE MALADIE

ACTIFS

	Prime hebdomadaire* 1 ^{er} janvier 2006	Nouvelle prime hebdomadaire* 1 ^{er} janvier 2007
Plan individuel	10,10 \$	11,25 \$
Plan familial	26,60 \$	28,90 \$
Plan couple ou monoparental	17,36 \$	19,60 \$

RETRAITÉS

	Prime par rente 2006	Nouvelle prime par rente 2007
RETRAITÉS DE MOINS DE 65 ANS		
Plan individuel	48,62 \$	48,62 \$
Plan familial	97,23 \$	97,23 \$
Plan couple ou monoparental	72,93 \$	77,79 \$
RETRAITÉS DE 65 ANS ET PLUS		
Plan individuel	22,88 \$	22,88 \$
Plan familial	45,75 \$	45,75 \$
Plan couple ou monoparental	45,75 \$	45,75 \$

* Attention : ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

2. Assurance voyage : maintien du gel des primes en 2007

ACTIFS

TYPE DE PLAN	TAUX HEBDOMADAIRE	
	2006	2007
Individuel	0,75 \$	0,75 \$
Familial	1,50 \$	1,50 \$

RETRAITÉS

TYPE DE PLAN	TAUX PAR RENTE	
	2006	2007
Individuel	1,54 \$	1,54 \$
Familial	3,07 \$	3,07 \$

Numéros à composer en cas d'urgence :

- Au Canada ou aux États-Unis : 1-800-363-9050
- Ailleurs dans le monde
(à frais virés) : 1 514-985-2281

Assurance voyage complémentaire

La durée maximale des séjours est de **45 jours consécutifs**. Vous devez vous procurer une assurance voyage complémentaire si votre séjour excède 45 jours.

Rappel

Comme le stipulent nos statuts et règlements, l'adhésion aux régimes de la Fraternité est obligatoire (Statuts et règlements de la Fraternité des policiers et policières de Montréal amendés le 29 mars 2005).

4.08 Pour devenir membre permanent, il faut obligatoirement adhérer aux plans individuels (protection minimale requise) de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, de l'assurance voyage et du régime de soins dentaires déposés par la Fraternité, en conformité et selon les dispositions législatives en vigueur.

Examen médical ou optométrique de la SAAQ

Nous tenons à préciser que votre plan d'assurance maladie de la Fraternité ne rembourse pas les frais d'examen médical ou d'examen optométrique exigé par la SAAQ. C'est l'employeur qui doit vous défrayer. Nous vous invitons à vous conformer à la procédure 629-3, citée ci-dessous.

Procédure 629-3 datée du 2004-04-30, SPVM

- Le titulaire d'un permis de conduire de la classe 4a (SAAQ) peut devoir produire un rapport d'examen médical lors du renouvellement de son permis de conduire à l'âge de 45, 55, 60 et 65 ans, et tous les deux ans par la suite.
- L'employé a recours au service d'un médecin ou spécialiste de son choix, sur son temps personnel.
- Les coûts requis pour établir ledit rapport d'examen médical de la SAAQ sont remboursés à l'employé au moyen de la petite caisse de l'unité, après que les démarches nécessaires ont été complétées.

3. Assurance vie : gel des primes en 2007

ACTIFS	PRIME 2006		PRIME 2007	
	Hebdomadaire	Annuelle	Hebdomadaire	Annuelle
Base 20 000 \$	1,60 \$	83,20 \$	1,60 \$	83,20 \$
Base familiale				
8 000 \$/6 000 \$ < 65 ans	0,57 \$	29,64 \$	0,57 \$	29,64 \$
Facultative	Gel de la grille tarifaire			

RETRAITÉS	PRIME 2006		PRIME 2007	
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000 \$	12,87 \$	308,88 \$	12,87 \$	308,88 \$
Base familiale				
• 8 000 \$/6 000 \$	1,23 \$	29,52 \$	1,23 \$	29,52 \$
Facultative	Gel de la grille tarifaire			
Retraité de 65 ans et plus				
Base 10 000 \$	6,44 \$	154,56 \$	6,44 \$	154,56 \$
Base familiale				
• 5 000 \$/2 000 \$	0,67 \$	16,08 \$	0,67 \$	16,08 \$
• 2 000 \$/1 000 \$	0,30 \$	7,20 \$	0,30 \$	7,20 \$
Facultative (par tranche de 10 000 \$)*				
• 65 À 74 ANS	5,83 \$	139,92 \$	5,83 \$	139,92 \$
• 75 ANS ET PLUS	6,63 \$	159,12 \$	6,63 \$	159,12 \$

* Possibilité de 5 tranches supplémentaires de 10 000 \$ dont les premiers 10 000 \$ sans examen médical.

Rappel important : Au 1^{er} janvier de chaque année, le taux de la prime de l'assurance vie facultative peut avoir été majoré parce que l'adhérent a changé de tranche d'âge. En effet, le taux attribué à chaque tranche de cinq (5) ans d'âge s'applique le 1^{er} janvier de l'année qui suit la date d'anniversaire à partir de laquelle un adhérent change de groupe. Ces tranches sont les suivantes : moins de 34 ans ; 35 à 39 ans ; 40 à 44 ans ; 45 à 49 ans ; 50 à 54 ans ; 55 à 59 ans ; et 60 à 64 ans. Ainsi, il faut s'attendre à un changement notable de sa prime tous les cinq ans.

4. Décès ou mutilation accidentels (DMA)

En vigueur depuis janvier 1998, le programme en cas d'accident de la FPPM protège contre tout accident entraînant le décès, la mutilation, la paralysie, la perte de l'usage d'un membre, la perte de la vue, de la parole ou de l'ouïe, n'importe où dans le monde, 24 heures sur 24, que vous ou vos personnes à charge soyez sur votre lieu de travail ou non au moment de l'accident. Renseignez-vous !

5. Soins dentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2006, vous pouvez profiter du service de paiement automatisé pour vos soins dentaires. Vous n'avez qu'à présenter votre carte de paiement automatisé à votre dentiste, déboursier la partie non assurée des soins et remplir le formulaire de demande de prestation. Après validation de votre carte, le dentiste vous informe si les soins à donner sont assurés ou non selon notre contrat et, si oui, vous indique le pourcentage de remboursement auquel vous avez droit.

À noter que l'analyse du ratio d'expérience du régime, l'augmentation des tarifs des dentistes et l'utilisation accrue des services de soins dentaires entraînent une hausse inévitable des tarifs en 2007. 📈

ACTIFS	TAUX HEBDOMADAIRE		
	Au 1 ^{er} janvier 2006	Au 1 ^{er} octobre 2006*	Au 1 ^{er} janvier 2007*
Individuel	6,54 \$	0,14 \$	0,77 \$
Couple/monoparental	13,09 \$	6,69 \$	7,93 \$
Familial	19,10 \$	12,70 \$	14,52 \$

RETRAITÉS	TAUX PAR RENTE	
	2006	2007
Individuel	14,18 \$	15,54 \$
Couple/monoparental	28,35 \$	31,05 \$
Familial	41,37 \$	45,32 \$

* Attention : ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.



Femmes policières et juifs hassidiques

Suite et fin...

Le 30 octobre dernier, le mensuel *L'Heure juste* du SPVM publie, en page 8, une fiche culturelle intitulée «Parfois, ignorer c'est respecter». La réaction de nos membres ne se fait pas attendre. Appels téléphoniques, courriels, c'est l'indignation.

Le rédacteur de la chronique explique que, chez les hassidiques, l'homme ne doit pas «fraterniser» avec les femmes. En hébreu, fraterniser signifierait entreprendre une relation qui pourrait mener à quelque chose de plus «intime». L'auteur conclut en suggérant à la policière qui pourrait avoir l'impression d'être ignorée lors d'une intervention auprès de membres masculins de cette communauté de «laisser son collègue masculin intervenir», afin de faciliter le travail.

Quelques jours plus tard, un journaliste de *La Presse* demande à la Fraternité de commenter. Le 15 novembre, la tempête médiatique se lève.

À nos yeux de syndicalistes, trois éléments sont particulièrement révoltants dans cet article. Le premier, c'est qu'il laisse entendre que les policières ne sont pas les égales de leurs collègues masculins, dans la mesure où elles devraient «se tasser», comme on dit, si quelqu'un pense qu'il est préférable qu'il en soit ainsi.

C'est inadmissible. Depuis bientôt trente ans, nos collègues féminines ont prouvé qu'elles étaient faites du même bois que nous, qu'elles ne craignaient pas, elles non plus, de mettre leur vie en jeu

chaque jour, qu'elles pouvaient en tout temps intervenir avec efficacité, bref, qu'elles sont nos égales, point à la ligne.

Deuxièmement, la suggestion s'appuie sur une interprétation particulière du mot «fraterniser».

Hé! Ho! Les policiers et les policières n'accomplissent pas leur travail dans le but d'établir des relations qui pourraient mener à quelque chose de plus intime?

C'est pour secourir, rétablir l'ordre et faire appliquer la loi que nous intervenons. Pas pour nous faire de nouveaux amis.

Troisièmement, l'élément le plus dérangeant dans cette suggestion, c'est la capitulation qu'elle contient. Quand il constate que des policiers ou des policières éprouvent des difficultés dans leurs interventions, le SPVM a toujours deux possibilités: mobiliser ses ressources afin d'appuyer son personnel ou lui demander de plier et de s'adapter. À la Fraternité, nous croyons que, dans ce dossier particulier, le bon choix aurait été de mener une campagne d'information auprès de la communauté hassidique pour faire valoir qu'au Québec une policière égale un policier et qu'intervenir n'égale pas fraterniser.

En 2004, dans une étude réalisée pour le compte du SPVM au sujet des réalités vécues par les femmes policières, les chercheuses Isabelle Labrèche et Véronique Lavoie notent que les femmes policières recommandent «qu'on les traite comme étant égales aux hommes, qu'on reconnaisse cette réalité, et qu'on sensibilise et sanctionne

ceux qui discriminent». Elles demandent également que le SPVM et la Fraternité «soutiennent et militent pour les femmes».

De toute évidence, elles n'auront pas été comprises de la même manière partout. 🌐

MARIO LANOIE
VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE
ET AUX COMMUNICATIONS



Un appui de la Ligue des femmes du Québec

Monsieur le président,

Vous avez tout à fait raison de vous opposer à une suggestion de la direction du SPVM à l'effet que les femmes policières s'effacent devant des Juifs hassidim qui refuseraient de leur parler lors d'une intervention.

Religions, traditions et équité envers les femmes ne font pas bon ménage: la plupart des religions ne reconnaissent pas l'égalité des droits entre les sexes et certaines sont carrément sexistes.

Merci de ne pas embarquer dans ce genre d'intimidation.

Agréez, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Claudette Jobin, présidente

Douze policiers montréalais honorés **au 8^e Gala**

Le 23 novembre dernier avait lieu à Montréal le 8^e Gala des Prix policiers du Québec. Douze policiers montréalais y ont reçu un Cristal, la plus haute distinction remise à des policiers par leurs pairs. Le Service de police de la Ville de Montréal, et plus particulièrement l'ensemble du personnel qui est intervenu à Dawson, a également reçu un Cristal, qui sera exposé en permanence au Quartier général du SPVM, rue St-Urbain. Plus de 350 convives provenant des milieux syndical, juridique, politique et économique ont assisté à cet évènement.



«Dans un monde qui ne remarque que ceux qui s'énervent et qui s'excitent, le travail du policier s'accomplit avec patience et détermination», a affirmé Pierre Légaré, qui agissait pour la sixième année à titre de maître de cérémonie.



«Au-delà des quelque 1 200 services d'ordre que nous devons assurer chaque année, au-delà des gangs de rue qui prolifèrent sur notre territoire, au-delà de la délicatesse que l'on attend de nous dans nos relations avec certains jeunes de la rue ou avec les membres des quelque 80 communautés ethniques, au-delà de la sécurité que nous devons assurer dans le métro et à l'aéroport, au-delà des menaces terroristes contre lesquelles nous devons nous former, il se produit parfois chez nous des événements qui sortent vraiment de l'ordinaire. Je parle ici des événements de Dawson, qui ont fait surgir le meilleur chez ceux de nos membres qui ont eu à intervenir. Je pense qu'il faut être fiers du travail que nous accomplissons à Montréal, un territoire où la profession de policier ou de policière est particulièrement exigeante.»

**Yves Francoeur, président de la Fraternité
des policiers et policières de Montréal**

Bien sûr, ce sont les événements de Dawson qui ont attiré l'attention des médias. Pour la première fois depuis le 13 septembre dernier, deux des policiers présents auront accepté de parler aux journalistes. Martin Dea et Denis Côté (sur la photo) auront accordé pas moins de vingt entrevues chacun.



des Prix policiers du Québec

Guy Marcil

Hommage à un bâtisseur

Cette année, une nouvelle distinction a été créée pour souligner l'engagement syndical policier. **M. Guy Marcil**, ancien président de la Fraternité de 1969 à 1975, a reçu ce prix en tant que bâtisseur du mouvement syndical policier.

M. Marcil a été embauché au Service de police de Montréal le 14 mars 1951. Dès 1952, il s'engage sur le plan syndical en devenant moniteur. En 1965, il est élu secrétaire de la Fraternité des policiers de Montréal, pour en devenir le président en 1969, année au cours de laquelle les policiers devront déclencher une grève spontanée pour en arriver à une convention collective acceptable. M. Marcil aura vécu la grève de 1969 et la crise d'octobre à la tête de l'organisation. Il aura aussi présidé à la création de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, à la suite de la formation de la CUM en 1972. M. Marcil quitte la Fraternité en décembre 1974, mais il ne quitte pas le monde syndical policier. Dès 1976, il devient directeur exécutif de la Fédération des policiers du Québec, poste qu'il occupera jusqu'en 1994. En tout, M. Marcil aura œuvré dans le milieu syndical policier pendant 42 ans. Il aura notamment été l'un des instigateurs des services techniques de la Fédération.



Denis Côté, président de la FPMQ, **Guy Marcil** et **Yves Francoeur**, président de la FPPM.

Fusillade à Dawson

Prix collectif au SPVM

Le 13 septembre dernier, pas moins de deux cents policiers convergent à toute allure vers le Collège Dawson, alors qu'un forcené tire sur tout ce qui bouge. Plusieurs centaines de personnes, tant des civils que des policiers, sont aussi impliqués dans cette opération qui se déroulera dans l'ordre et le respect des compétences de cha-

cun, malgré les difficultés rencontrées. En quelques minutes, répartiteurs du 911, planificateurs et analystes seront à pied d'œuvre pour soutenir les policiers sur le terrain. Sur le qui-vive, des centaines d'autres policiers continueront de veiller sur la ville, prêts à intervenir au besoin. Pour l'esprit de corps et l'esprit d'équipe dont l'ensemble du

personnel civil et policier du Service de police de la Ville de Montréal a fait preuve ce 13 septembre, les Prix policiers du Québec ont rendu hommage à tous ceux et celles qui ont contribué à maîtriser la situation. Le cristal a été remis à celui qui fut responsable de coordonner les équipes ce jour-là, l'assistant directeur **Jean-Guy Gagnon**.



Jean-Guy Gagnon

Les lauréats

Fusillade à Dawson

Service de police de la Ville de Montréal

Le 13 septembre 2006, vers 12 h 45, les constables Anne-Marie Dicaire et Alain Diallo sont appelés au collège Dawson, à Montréal, pour une affaire de drogue. Dès leur arrivée, ils constatent qu'un individu armé tire sur des étudiants. Ils le suivent aussitôt dans l'établissement, devenant une cible à leur tour. Martin Dea, un officier, arrive sur les lieux et prend les opérations en mains. Constatant qu'une offensive groupée est trop risquée, il demande à deux policiers de tenter de s'approcher du tireur. Le premier est coupé dans son élan par les coups de feu du forcené. L'autre, le constable

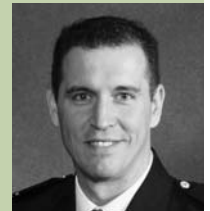
Denis Côté, parvient à s'approcher, comme le fait également un troisième agent arrivé sur place, Marco Barcarolo. De ce fait, le tireur ne peut plus se déplacer librement. Profitant d'un moment où il décide quand même de bouger, Denis Côté réussit à le neutraliser et à mettre fin au carnage. Un Cristal a été décerné à ces cinq policiers du Service de police de la Ville de Montréal, **Marco Barcarolo, Denis Côté, Martin Dea, Alain Ibrahim Diallo et Anne-Marie Dicaire**, dont le courage et le professionnalisme ont permis de sauver de nombreuses vies ce jour-là.



Marco Barcarolo



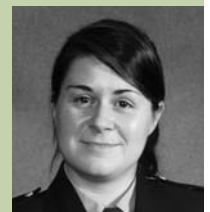
Denis Côté



Martin Dea



Alain Ibrahim Diallo



Anne-Marie Dicaire

Une petite fille retrouvée

Service de police de la Ville de Montréal



Richard Clément



Gilles Lavoie



Grégory Rocheleveque

Le 3 septembre 2005, une enfant âgée de 7 ans joue dehors avec son grand frère de 8 ans et leurs amis. Vers 18 heures, elle décide de rentrer chez elle. Lorsque son frère arrive chez lui à 19h40, elle n'est toujours pas rentrée. Les policiers sont saisis de

l'affaire et les recherches commencent par une visite des appartements du complexe immobilier. Le locataire de l'appartement 309 ne semble pas très coopératif. Un plan de mobilisation est déclenché et les policiers de l'Intervention du Service de police

de la Ville de Montréal se joignent aux recherches. Deux policiers entreprennent de poser des questions au concierge de l'immeuble où vit la famille. De retour à l'appartement 309, les agents insistent et le locataire finit par avouer la présence de la disparue dans l'appartement. À 23h55, la jeune fille est retrouvée cachée sous plusieurs couvertures, les mains ligotées dans le dos, des papiers essuietout dans la bouche. Elle porte des traces de blessures au visage, qui s'avéreront être des coups de marteau, mais elle pourra être sauvée, grâce à **Richard Clément, Gilles Lavoie et Grégory Rocheleveque**, lesquels ont été récompensés pour leur professionnalisme, leur perspicacité et leur détermination.

Une solidarité à toute épreuve

Service de police de la Ville de Montréal



Claude Gosselin



Daniel Joly



Daniel Moisan

Le 19 juillet, vers 19 heures, des policiers du groupe de la section technique qui interviennent en soutien à l'escouade des stupéfiants du Secteur ouest sont appelés pour procéder à l'arrestation d'un suspect

pouvant être armé et dangereux. Alors qu'ils positionnent leur véhicule, ce dernier se met à tirer sur eux, ce qui les amène à improviser une intervention bien différente de celle qui avait été projetée. Plusieurs coups de

feu sont échangés et Daniel Moisan, le policier conduisant le véhicule, est blessé au dos par un projectile tiré par l'individu. Compte tenu du grave danger que courent ses collègues, il sort malgré tout de son véhicule et continue de les couvrir et de leur prêter main-forte jusqu'à ce que l'opération soit terminée. Il sera par la suite transporté à l'hôpital. Ces trois policiers, **Claude Gosselin, Daniel Joly et Daniel Moisan**, ont reçu un Cristal pour leur professionnalisme et leur sens de la solidarité.

Une intervention périlleuse

Service de police de la Ville de Montréal



Nathalie Hervieux

Le 30 mai 2005, une policière reçoit un appel pour une tentative de suicide à l'oratoire Saint-Joseph. Arrivée sur les lieux, elle aperçoit une femme assise sur la terrasse du toit, les jambes dans le vide et ne se retenant que d'un bras. La policière monte la rejoindre, franchit la clôture qui les sépare et réussit à l'agripper, mettant ainsi sa propre vie en péril, tant la situation est dangereuse. La policière du Service de police de la Ville de Montréal retient la femme le temps nécessaire avant de pouvoir la ramener en lieu sûr, lui évitant ainsi une chute mortelle de 20 mètres. Une intervention aussi périlleuse que délicate qui a valu un Cristal à **Nathalie Hervieux**.

Un remarquable travail d'infiltration

Gendarmerie royale du Canada



Marcus Duheme



Josée Dauphinais



Guy Massé



Mike Yard

Le Projet Chabanel aura été l'une des plus importantes investigations de la GRC en 2006, mettant fin aux activités d'un réseau criminel organisé existant depuis plus de trente ans. Il a connu son dénouement après dix-huit mois de travail dans des conditions dangereuses, avec l'arrestation de membres clés du gang de l'Ouest. L'opération est unique en son genre. Les membres de la section des stupéfiants de la

GRC ont réussi à infiltrer l'organisation criminelle et à convaincre les trafiquants de leur confier la responsabilité de récupérer en haute mer une importante quantité de drogue afin de l'introduire clandestinement au Canada. En mai 2006, les agents doubles de la GRC affrètent donc un navire. Ils se rendent jusqu'à la côte ouest de l'Afrique où ils embarquent 22,5 tonnes de résine de cannabis évaluées à 225 millions de

dollars. Environ 30 enquêteurs ont participé à cette opération d'infiltration et, selon le sergent d'état-major André Potvin, de la section des stupéfiants de la Division C, sept membres de la GRC se sont particulièrement distingués, dont **Marcus Duheme, Josée Dauphinais, Guy Massé, Maxime Ste-Fleur et Mike Yard**, qui ont donc été récompensés pour leur professionnalisme et leur ténacité.

Une femme sauvée de justesse

Service de police de Sherbrooke



Christian Bourret



Karine Côté



Richard Pariseau

Le 26 février 2006, le répartiteur transmet à l'agent Richard Pariseau du Service de police de Sherbrooke le message d'une dame qui veut porter plainte contre son ex-conjoint pour violence conjugale. M. Pariseau l'appelle pour prendre rendez-vous et un homme répond qu'elle ne peut pas lui parler, car elle est dans la salle de bains. Il rappelle quelques minutes plus tard et

l'homme affirme que la dame ne veut pas discuter avec les policiers. Agacé par cette réponse, il envoie un véhicule sur place. Il semble n'y avoir personne, et toutes les portes et les fenêtres sont verrouillées. Les agents Karine Côté et Christian Bourret s'informent auprès d'une voisine, qui leur dit que la dame a quitté l'appartement. Déterminés, ils se rendent chez le concierge pour

obtenir les clés. De retour à l'appartement, ils constatent que les clés n'ouvrent pas les verrous des portes avant et arrière et font donc appel à un serrurier. À leur entrée, ils constatent que la porte de la salle de bains est verrouillée. Le serrurier parvient à l'ouvrir et ils découvrent la femme couchée au sol à demi inconsciente. Drogée par des médicaments, elle a été battue et laissée pour morte par son ex-conjoint. Elle est rapidement transportée à l'hôpital. La persévérance et la détermination exemplaires de **Christian Bourret, Karine Côté et Richard Pariseau** ont permis de sauver une vie, et elles ont été récompensées par un Cristal.

Conscience professionnelle et dévouement personnel

Gendarmerie royale du Canada

Le 2 juin 2006, à l'âge de 56 ans, un sergent au parcours irréprochable prend sa retraite de la Gendarmerie royale du Canada après trente-deux années de service – en grande partie à l'escouade des stupéfiants. Ses pairs lui ont rendu hommage pour la ténacité qu'il a démontré dans son travail d'investigation et de surveillance lors

de plusieurs enquêtes majeures, entre autres les projets Chevalin et Chabanel. On souligne aussi son engagement envers la Maison Victor-Gadbois, une résidence sans but lucratif de Sainte-Julie où, depuis 1998, il se rend un samedi sur deux afin de venir en aide et prodiguer des soins à des personnes atteintes de

cancer en phase terminale, une cause qu'il n'a pas l'intention d'abandonner à la retraite. Pour la conscience professionnelle dont il a fait preuve dans d'innombrables investigations et la compassion qu'il continue de démontrer par son bénévolat à la Maison Victor-Gadbois, un Cristal a été remis au **sergent Richard Arguin**.



Richard Arguin

Remise d'un don

Par l'entremise de leur fondation respective, les quatre associations policières remettront un don de 6 000 \$ à la Fondation de la recherche sur les maladies infantiles.



Un homme désespéré ramené à la raison

Service de police de Châteauguay



Claude Fréchette



Nicolas Veilleux

Le 26 juillet 2006, le Service de police de Châteauguay reçoit un appel mentionnant qu'un homme menace de s'immoler et d'incendier sa résidence située à Maplegrove. Les agents Claude Fréchette et Nicolas Veilleux se rendent sur place. Ils sont accueillis par trois enfants en pleurs qui les informent que leur père veut mettre fin à ses jours. Les policiers font sortir les enfants de la maison et demandent de l'assistance. Alors qu'ils défoncent la porte de la chambre où l'homme s'est enfermé, une forte odeur d'essence envahit la résidence.

Ils s'aperçoivent que l'homme et toute la chambre sont imbibés d'essence. Il est à genoux sur son lit, tient un briquet dans la main gauche et un couteau appuyé sur sa poitrine dans la main droite. L'agent Fréchette reste dans l'encadrement de la porte et entame la discussion avec lui. L'agent Veilleux reconduit les enfants à l'extérieur, car ces derniers, inquiets, sont retournés dans la maison. Il demande l'assistance du service d'incendie et des ambulanciers en leur précisant de ne pas actionner leur sirène et leurs gyrophares pour ne pas provoquer le

désespéré. Il prend soin d'apporter un boyau d'arrosage près de la pièce, de remplir le bain d'eau et de disposer des serviettes mouillées près de son collègue. Pendant que l'agent Fréchette négocie avec le forcené, son collègue demeure près de la porte d'entrée pour garder un contact avec les enfants et faire le lien entre les pompiers de Beauharnois, les autres policiers arrivés sur les lieux et son collègue. À deux reprises, l'homme demande que l'on ferme la porte pour passer à l'acte. L'agent Fréchette refuse catégoriquement et continue de discuter avec lui pendant plus d'une heure. Il réussit finalement à le convaincre de se rendre. On le conduit au Centre hospitalier Anna-Laberge. Il y fait un arrêt cardiaque attribuable à une surconsommation de médicaments et une intoxication à l'essence, mais le personnel de l'hôpital parvient à le réanimer. Pour la patience et la ténacité exemplaires qu'ils ont démontrées en sauvant cet homme, un Cristal a été remis aux agents **Claude Fréchette** et **Nicolas Veilleux**.

Une évacuation menée rondement

Sûreté du Québec – Poste de la MRC Beauharnois-Salaberry



Marco Chamberland



Nicole Champagne



Éric Couturier



Patrice Gauthier



Yannick Godin



Sandra Morin



Daniel Richard



Marie-Claude Rochefort

Le soir du 11 janvier 2006, avant d'entreprendre leur relève de nuit, les huit membres du poste de la Sûreté du Québec de la MRC Beauharnois-Salaberry révisent ensemble les procédures d'intervention lors d'une situation à haut risque et d'une évacuation. À 5 heures du matin, les patrouilleurs sont appelés à se rendre sur les lieux d'un incendie dans un immeuble de Salaberry-de-Valleyfield habité par des per-

sonnes âgées. À leur arrivée, les policiers aperçoivent quelques-uns des résidents aux fenêtres des étages supérieurs. Le temps presse. Le feu a déjà gagné la cage d'escalier et plus personne ne peut descendre. Pendant que certains interviennent en utilisant les échelles, les policiers se rendent à l'intérieur de l'immeuble et font le tour de tous les appartements. Comprenant que les deux bâtiments adjacents risquent

eux-mêmes d'être la proie des flammes, ils prennent l'initiative d'évacuer aussi les personnes qui s'y trouvent. Et heureusement, car les trois bâtiments passeront effectivement au feu. Faute de réponse immédiate, 27 portes seront défoncées. Deux personnes seront gravement brûlées, mais toutes les autres sortiront indemnes, y compris un résident qui fera un arrêt cardiorespiratoire à cause du stress et de la fumée. Les huit policiers, **Marco Chamberland, Nicole Champagne, Éric Couturier, Patrice Gauthier, Yannick Godin, Sandra Morin, Daniel Richard et Marie-Claude Rochefort**, ont été honorés pour leur travail d'équipe et leur rapidité d'intervention.

Le gala des Prix policiers du Québec est organisé par les différentes associations policières du Québec, soit l'Association des membres de la Police Montée du Québec (AMPMQ), l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM). Ces quatre organisations représentent les quelque 13 000 policiers et policières que compte le Québec.



Le Musée de la police

Saviez-vous que...



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard

- Le premier service de police montréalais a vu le jour officiellement en 1843. Dans les faits, les habitants de l'île de Montréal ont toujours été sous la protection d'un *service de gardiennage*, qu'il s'agisse selon les époques des «hommes de Guet» de l'armée ou de la milice.
- Le problème administratif le plus fréquemment rapporté par les chefs de police de Montréal au cours de son histoire a été le taux d'absentéisme élevé, surtout la nuit et plus particulièrement pendant les fêtes.
- Jusqu'au tournant du 20^e siècle, les policiers n'étaient pas armés. Le Service de police s'était bien procuré 60 carabines de marque Whitneyville, de calibre .43 entre 1865 et 1867, mais ces armes furent principalement utilisées pour l'escorte de fonds ou de prisonniers et, exceptionnellement, pour abattre des animaux blessés. Nous avons eu la chance de récupérer trois de ces carabines, aujourd'hui conservées à l'armurerie et enregistrées, comme il se doit, au même titre que les autres armes du Service.
- Pendant une certaine période, au milieu du 19^e siècle, le chef de police était aussi le responsable de la prison de Montréal.
- Durant la guerre de Sécession aux États-Unis (1861-1865), des espions sudistes se terraient à Montréal et effectuaient des expéditions ainsi que des vols de banque dans les petites villes américaines frontalières pour financer leurs opérations.
- Comme ils rapportaient leur butin à Montréal, les États du nord firent pression sur le gouvernement du Canada afin que la police de Montréal les arrête et récupère l'argent volé.
- Dès le 19^e siècle, il y avait des policiers-enquêteurs en service la nuit à Montréal. Ils étaient aussi chargés de patrouiller les rues et de surveiller les endroits d'intérêt.
- Le Marché Bonsecours, dans sa partie ouest, a été le premier quartier général de la police de Montréal, à compter de 1848. Au sous-sol du marché subsistent d'ailleurs les vestiges d'un cachot datant de cette époque.
- Pendant 5 ans, durant la deuxième partie du 19^e siècle, le Service de police de Montréal s'est vu confier la tâche d'inspecter les navires arrivant d'outre-mer, une tâche normalement remplie par le corps de police du Havre, devenu plus tard la Police des Ports et aujourd'hui démembré.
- Jusque dans les années 1950, les policiers ne rédigeaient pas de rapport d'événement. Ils inscrivaient plutôt dans leur calepin de notes les détails relatifs à l'événement. Rendus au poste, ils en faisaient part à l'officier, et c'est lui qui rédigeait le sommaire de l'incident dans le journal d'activité du poste.
- Jusque dans les années 40, lors d'une intervention pour un accident avec blessé grave, la première tâche du policier dépêché sur les lieux était de demander à la victime si elle désirait la présence d'un prêtre. Si tel était le cas, il devait faire le nécessaire afin que le prêtre arrive sans délai. Cette obligation était inscrite dans le «Manuel du policier», l'ancêtre du cahier de procédures.
- Ce n'est qu'au début des années 1900 que les policiers de Montréal ont été armés. Cette mesure fut adoptée après que des truands eurent tiré sur des policiers sans défense en novembre 1899, ce qui provoqua un tollé de protestations de la part des citoyens. Le Service a alors acquis 100 revolvers Iver Johnson de calibre .38 pour les mettre à la disposition des 674 policiers de l'époque. À l'évidence, on se transmettait les armes d'une relève à l'autre lors du démembrement.
- C'est en 1937 que, pour la première fois, des véhicules du Service de police ont été munis d'appareils radio, qui ne permettaient cependant que la réception des appels sur la bande AM. Les policiers circulant à bord de ces véhicules, que le public a rapidement appelé Radio-Police, devaient «faire retour» sur leurs appels, soit par téléphone en utilisant les boîtes de rue à l'usage exclusif des policiers, soit en se dirigeant vers leur poste d'attache et en se rapportant au «Studio», l'ancêtre du SITI. 📻

La suite dans le prochain numéro
de *La Flûte*. À bientôt!



GUY LEFRANÇOIS

PRÉSIDENT
ASSOCIATION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE DE LA FPM

La ligue de hockey de la *Frat*

Il y a quatre ou cinq ans, la Ligue à «Eusèbe» mettait un terme à ses activités. Cette ligue avait vu le jour quelque 25 années plus tôt. Jugeant qu'il n'était pas normal qu'un rassemblement de policiers-hockeyeurs comme le nôtre ne possède pas sa ligue de hockey, l'Association sportive a mis sur pied «La Ligue de la *Frat*» en septembre 2005.

Une quarantaine de joueurs ont formé les deux premières équipes de cette nouvelle ligue. Cette année, la Ligue de la *Frat* a vraiment pris son envol, en doublant ses effectifs et en devant même refuser plusieurs joueurs. Les joutes se déroulent dans un esprit de camaraderie, entre policiers.

Notre but est de promouvoir la pratique du hockey dans un climat de détente et de plaisir, sans violence ni coups sournois. Nous avons pour objectif de réussir à constituer une ligue de six équipes l'an prochain. Nous espérons atteindre ce chiffre d'ici à septembre 2007.

Joignez-vous à nous pour du plaisir garanti !

N.B. Je voudrais en profiter pour remercier Michel Descheneaux, Carlos Frias, Marc-André Lavoie et Michel Gingras pour leur engagement en tant que responsables d'équipe. Sans leur participation, notre ligue ne fonctionnerait certainement pas aussi bien.

À tous les joueurs, bonne saison !



AUSTRALIE 2007

Jeux mondiaux policiers et pompiers

Du 16 au 25 mars 2007 se dérouleront, en Australie, les Jeux mondiaux pour policiers et pompiers.

Notre délégation ne sera pas aussi impressionnante que lors des Jeux de Québec 2005, mais nous aurons encore de dignes représentants de notre organisation.

Au nom des membres du Conseil de direction de la Fraternité des policiers et policières de Montréal et en mon nom personnel, nous vous disons le mot de Cambronne et vous souhaitons un beau voyage.



*« Protégeons nos enfants
et conservons la magie »*

Le Tour cycliste des policiers de Montréal Un succès !

Du 10 au 16 août dernier, seize policiers du Service de police de la Ville de Montréal ont sillonné les routes de sept régions du Québec afin d'amasser des fonds pour deux organismes voués à la protection et au mieux-être des enfants : le **Réseau Enfants Retour** et la **Fondation Marie-Vincent**. La générosité de la population et des commanditaires a permis de collecter 30 000 \$ à leur profit.

Parcourant près de 1 300 kilomètres, le groupe de 11 cyclistes et 5 accompagnateurs s'est rendu jusqu'à Gaspé, en passant par Sherbrooke, Saint-Georges-de-Beauce, Québec, Rivière-du-Loup, Rimouski et Sainte-Anne-des-Monts. Dans chacune de ces villes, des kiosques de sensibilisation et d'information animés par des représentants des deux organismes ont été mis sur pied pour recueillir des fonds.



Tout au long du trajet, on a pu rencontrer des gens sympathiques, généreux et accueillants. Les organisateurs du Tour tiennent à remercier tous les services de police de la Sûreté du Québec et des différents corps municipaux pour leur appui.

Le Réseau Enfants Retour et la Fondation Marie-Vincent sont reconnus pour leurs approches de



prévention novatrices et leur efficacité en matière de protection des enfants. Le premier aide les parents à retrouver leurs enfants portés disparus et sensibilise le public afin d'éviter que d'autres enfants ne soient victimes d'agression et d'exploitation, et ce, tout à fait bénévolement. La seconde subventionne des organismes communautaires québécois qui luttent contre toute forme de maltraitance commise envers les enfants de douze ans et moins.

Ni le Réseau Enfants Retour ni la Fondation Marie-Vincent ne reçoivent de subvention des gouvernements provincial et fédéral. Tous deux dépendent presque exclusivement de la générosité des individus, des entreprises et de leurs bénévoles.

Le groupe des cyclistes était constitué de Marc Cournoyer, Michel Deschenaux, Pierre Desmarais, Yannick Émond, André-Marcel Fréchette, Serge Fyfe, Marc Lapointe, Mario Lambert, Alain Ouellette, Pascal Richard et Nicola Tataranni. Les accompagnateurs étaient Lyonel Anglade, Louis Audet, Michelle Lavallée, Raz Mandjee et Claude Ritchot.

Des remerciements spéciaux sont adressés par le Comité organisateur à MM. Yvan Delorme, directeur, Jean-Guy Gagnon, directeur adjoint, à Alain Legault et Claude Leclaire, également du SPVM ainsi qu'à Yves Francoeur, président de la Fraternité, Martin Roy, vice-président aux relations du travail et Guy Lefrançois, de l'Association athlétique et sportive, pour leur soutien.

Balle donnée

Au cours des mois de mai et juin se déroulait la 3^e édition du Tournoi de balle donnée de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Il y avait 12 équipes en lice. C'est celle de l'Intervention sud, dirigée par André Tanguay, qui a remporté la victoire en défaisant en finale celle du P.D.Q. 21, dirigée par Martin Breton.

Nous désirons féliciter toutes les équipes qui ont participé à cet événement.



9^e championnat de golf des policiers et pompiers du Québec

Le 7 septembre dernier s'est déroulé la 9^e édition de ce championnat de golf. Plus de 40 équipes se sont présentées pour se disputer une bourse dépassant les 4 000 \$.

Nous tenons à féliciter les gagnants, ainsi que toutes les équipes participantes.

La 10^e édition se tiendra le **6 septembre 2007** au Golf de Lorraine. À l'occasion du 10^e anniversaire, nous garantissons un total de **5 000 \$** en bourse, sans compter les cadeaux qui s'y ajouteront. Notez bien la date !



Tournoi de hockey de la *Frat*

Au moment d'écrire ces quelques mots, nous sommes encore en période d'inscription, mais nous pouvons déjà vous affirmer que la 11^e édition de votre Tournoi de hockey sera encore une réussite.

Lors de la prochaine parution de *La Flûte*, nous serons en mesure de vous présenter les équipes finalistes et championnes.

J'espère que vous serez des nôtres.



APPR

Rencontres d'information

L'APPR innove

Les journées d'information organisées avec la collaboration de l'ABR, la Fraternité et la Caisse Desjardins des policiers avaient pour objet de transmettre à nos membres retraités ayant atteint l'âge honorable de 60, 65 ou 69 ans toutes l'informations pertinentes à propos de la Régie des rentes du Québec, des différents plans d'assurances offerts par la Fraternité, de la rente versée par l'ABR et enfin des FEÉR, qui doivent succéder aux REÉR à 69 ans. De plus, nous avons inscrit à l'ordre du jour le testament et le mandat d'incapacité, sujets abordés lors d'une conférence donnée par le notaire de l'ABR.

Les 25 et 27 septembre derniers, 195 retraités, plusieurs accompagnés de leur conjoint, ont répondu à notre invitation à la Garnison de Longue-Pointe. J'ai demandé à mon vice-président, André Sasseville, et à nos associations connexes de se joindre à moi afin de réaliser ce projet. Ces dernières ont accepté tout de suite l'invitation lancée et nos conférenciers ont su informer et répondre de façon professionnelle aux questions des participants.

Selon nos statistiques, vous êtes de 250 à 300 retraités à atteindre ces différents âges chaque année. Nous allons donc répéter l'exercice en septembre prochain pour que d'autres puissent aussi profiter de ces rencontres très utiles pour eux et leur famille.

Je tiens à remercier sincèrement les conférenciers suivants pour leurs judicieux conseils et leur professionnalisme : Louis Monette, directeur général de l'ABR, et Mario Morroni, vice-président, Yvon Séguin, directeur général de la Caisse Desjardins des policiers, et Richard Hanna, directeur au développement, sans oublier leur équipe de soutien, Yves Francoeur, président de la Fraternité, et Denis Monet, vice-président au secrétariat et à la trésorerie, et enfin les notaires Yvan et Carl Corbeil.

Je remercie également pour leur générosité l'ABR, la Fraternité et la Caisse Desjardins des policiers, qui ont partagé les frais du repas du midi.

Les membres du conseil d'administration de l'APPR et moi-même sommes fiers d'avoir innové en vous offrant ces rencontres d'information pertinentes et nous espérons que de nombreux autres policiers retraités seront des nôtres lors des prochaines séances. 🍀

Rien que la **vérité !**

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ Selon un **sondage Ipsos Reid**

(un recueil de données essentielles sur l'opinion publique), 58 % des Canadiens de 45 ans et plus veulent continuer à travailler après leur retraite. La tendance est au vieillissement actif. Au fur et à mesure que notre espérance de vie augmente, on se rend compte que la retraite coûte plus cher que prévu... Le slogan de Liberté 55 s'estompe lentement mais sûrement.

■ L'ex-directeur **Serge Flibotte** ressemble de plus en plus à l'acteur Yul Brynner. Sans cheveux, il rajeunit de plusieurs années. Serge habite maintenant en Ontario.

■ Le nouveau retraité et ex-président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **Georges Painchaud**, est devenu conseiller en ressources humaines et en relations industrielles agréé. Il agit comme négociateur professionnel, conférencier, motivateur, et il excelle en médiation préventive et en pré-arbitrage. Bravo, Georges, pour ta seconde carrière !

■ Le 19 septembre dernier avait lieu au club de golf du Domaine de Rouville le tournoi annuel des retraités de la **section des fraudes**. Le tout s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse et fraternelle. Félicitations aux organisateurs !

■ On dit que **Michel Lebeau** fait un excellent travail comme préposé de terrain au club de golf Inverness. Il invite tous les retraités à le rencontrer dans le site enchanteur du lac Brome.

■ Félicitations à **Réal Déry**, ex-secrétaire de la Fraternité, et à sa charmante épouse Monique, qui ont fêté en septembre dernier leur 44^e anniversaire de mariage aux chutes de Niagara, site de leur voyage de noces.

■ **Camil Therrien jr.**, qui a terminé sa carrière au groupe tactique, se rappelle encore le temps passé à la section formation, et tout particulièrement de ses activités de course à pied. Ayant récupéré d'une vilaine chute de 20 pieds qui lui a causé des blessures aux poumons, il se porte mieux, trouve que la vie est belle et salue tous ses ex-confrères de travail.

■ L'ex-S/D **Yvon Prigent** (père de la comédienne Sophie Prigent) a combattu avec succès un cancer de la gorge. Selon son médecin, ce sont sa force physique, son courage et sa détermination qui lui ont permis de vaincre cette terrible maladie. Bravo !

■ L'hiver dernier, l'ex-agent 171 **Claude Leblanc** et sa conjointe Huguette ont pratiqué leur sport préféré, le ski alpin, six jours par semaine à Fernie, en Colombie-Britannique. Nul besoin de préciser qu'ils sont très en forme. Claude dit bonjour à ses amis retraités.

■ C'est la 13^e fois que **Marc André De Grâce** et son épouse Anne-Marie se rendent à Cannes, sur la côte d'Azur, passer quelques mois de vacances. Leur sport favori est la pétanque.

■ Félicitations à l'ex-S/D **Gilles Gamelin**, qui a réussi un trou d'un coup lors du tournoi de golf de l'APPR, au trou numéro 8, normal 3 de 155 verges. Témoins de l'exploit : **Gilles Legault, Bertrand Saint-Laurent et Sylvie Therrien**.

■ Le confrère **Yvan Lanciault** (identité) était tellement fier d'avoir battu **Jean Joly** (de l'APPR) au racquetball, qu'il est sorti du court sans prendre de douche et sans changer de vêtements. Seulement, il n'a pas pu ouvrir sa voiture, ses clés étant restées dans sa case. Un peu gêné, il est retourné dans le centre, a récupéré ses effets personnels, pris une douche et quitté rapidement les lieux. Que d'émotions pour une petite victoire !

■ Rencontré à l'Hippodrome de Montréal, **Daniel Gingues** est à l'occasion entraîneur de chevaux, et il ne cache pas qu'il aimerait bien devenir conducteur.

■ Au retour des feux d'artifice aux chutes Montmorency lors du voyage d'un jour à Québec, deux mordues des cartes ont failli manquer leur retour à Montréal.

Gisèle Dionne et Yolande Nolin ont oublié de descendre du bateau au port de Lévis. Heureusement, en bon samaritain, la capitaine a accosté une seconde fois pour les laisser débarquer...

■ **Alain Carpentier**, de l'ABR, a agi comme maître de cérémonie lors de la fête organisée pour la retraite de Denis Labrecque.

■ L'ex-S/D **Jean-Marie Choquette** est préposé aux départs du club de golf Château Bromont durant la belle saison. Lorsque l'hiver arrive, il se dirige avec son épouse Christiane en véhicule récréatif vers Rio Grande, au Texas. Belle façon de profiter de la vie, n'est-ce pas ?

■ Bonne retraite à **Denis Labrecque**, qui fut le directeur représentant les membres honoraires à l'APPR. Merci pour le magnifique travail accompli.



QUE SONT-ILS DEVENUS...

■ Le président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, ne jure plus que par Jean Joly depuis que ce dernier lui a prodigué quelques conseils au golf. Est-ce un feu de paille? C'est à voir...

■ **Normand Gagnon**, D-53, s'amuse comme un petit fou comme «marshall» au club de golf le Parcours du Cerf, à Longueuil.

■ **Noellan Munger** a remporté le championnat senior dans la classe A, tandis que Guy Saint-Jacques a triomphé dans un match-play catégorie B au club de golf Lanaudière. Bravo messieurs.

■ **Pierre-Paul Lirette**, de l'APPR, essaie de nous faire croire qu'il a déjà joué au hockey avec les Remparts ou les Citadelles de Québec dans les années 60. À sa toute première partie, il se serait blessé à une cheville, ce qui aurait mis fin à sa carrière de hockeyeur. Bluff ou réalité, cher PP?

■ Le 8 septembre dernier, les policiers retraités du 64^e contingent se sont rencontrés comme ils le font depuis plus de 20 ans pour fraterniser et échanger leurs bons coups ainsi que leurs moins bons. **Jean-Guy Ladouceur** et **John Masny** avaient bien choisi l'endroit pour cette petite fête. Que proposeront les prochains organisateurs, **Michel Groulx** et **Bernard Roy**?

■ Lors des funérailles d'un de nos confrères, en l'absence de **Jean-Claude Marcil** et de **J. D. Granger**, qui dirigent habituellement leurs confrères dans ces circonstances, n'écoutant que son courage, **Yves Dupéré** a pris la baguette et, tel un maestro, a brillamment conduit les membres présents. Bravo à Yves pour ce talent caché.

Réal Déry

Acériculteur et

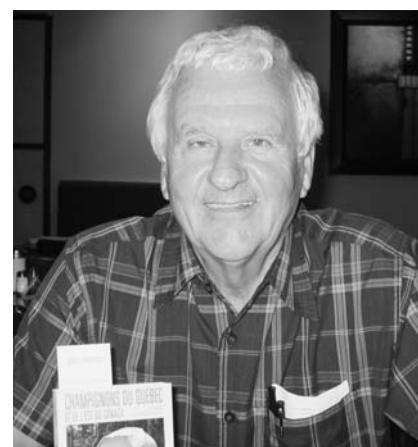
Né le 4 avril 1938, Réal Déry entre dans les rangs de la police de Montréal à l'âge de 20 ans et est affecté au poste 12. Un an plus tard, il y est élu délégué syndical. En 1967, il est appelé à travailler à la nouvelle section de Police-Jeunesse comme enquêteur aux crimes sexuels et aux personnes disparues.

En mai 1976, sa vocation syndicale refait surface. Il est élu directeur aux loisirs et sports et secrétaire à la Fraternité des policiers et policières de la C.U.M. C'est en août 1985 que l'heure de la retraite sonne, après 27 ans et 5 mois de loyaux services.

Un engagement associatif

Le lendemain de sa retraite, il signe un contrat de cinq ans comme directeur général de la Coop. À la suite d'une restructuration, il en est élu administrateur. À la fin de son mandat, en 1991, il devient secrétaire à l'APPR, tâche qu'il remplit avec professionnalisme pendant deux ans.

Actif et énergique, Réal Déry a su faire sa marque plus d'une fois dans les divers postes qu'il a occupés. De 1992 à 2003, il joue un rôle important comme agent de liaison à l'Association canadienne de police pour la province de Québec. Il acquiert aussi des parts dans l'agence de voyages Gamma Polaris, à Ville Lasalle. S'il se tourne vers d'autres horizons après le 11 septembre 2001, il



Réal Déry

voit cependant cet épisode comme une belle expérience qui lui aura permis de visiter les Caraïbes et le Canada.

Un rêve réalisé

Persévérant, déterminé et ambitieux, Réal n'est pas du genre à s'asseoir sur ses lauriers ni à tuer le temps en se promenant dans les centres commerciaux. Caressant un rêve depuis longtemps, il acquiert une terre de 20 arpents à Saint-Marc-sur-le-Richelieu. Il en défriche lui-même une partie, achète de l'équipement, coupe son bois et construit sa fameuse cabane à sucre avec l'aide de sa famille et d'amis. Il dote la bâtisse de deux fours à bois pour la cuisson du pain. Sa terre compte 3000 arbres, parmi lesquels 500 sont entaillés, ce qui lui donne en moyenne 45 gallons



mycologue

de sirop par année. Sa cabane à sucre n'est ouverte qu'aux groupes, seulement pour écouler les surplus. Vous réservez, vous apportez vos consommations et vous vous amusez follement en dégustant le traditionnel menu du temps des sucres cuisiné par son épouse Monique. Son goût de l'aventure, sa curiosité et son dynamisme l'ont aussi amené pendant un temps à faire l'élevage de lapins. «Trop prenant, j'ai tout vendu», résume-t-il.

Une autre passion : le pleurote

Cette passion, il la cultive, au sens littéral du terme. «J'importe du mycélium des États-Unis, une substance composée de sciure de bois et de moisissure. Je l'inocule dans des bûches d'érable ou de pruche que j'entrepouse dans mon sous-sol, explique-t-il. Deux ou quatre semaines plus tard, la bûche devient blanche et il faut alors la remettre dans le bois, à l'ombre. Chacune me permet de récolter entre cinq et vingt-cinq kilos de pleurotes par an. L'an dernier, j'ai récolté une trentaine de kilos et nous les avons tous mangés.»

Une longue complicité

Réal et son épouse sont mariés depuis 44 ans et forment un couple uni et complice au quotidien. Durant le temps des sucres, Monique se retrouve les manches pour offrir aux invités les meilleurs mets



Vue de l'intérieur de la cabane à sucre

associés à cette activité printanière. Ils ont deux enfants, dont ils sont très fiers, et avec raison, puisque François est sergent au SPVM et Sophie, policière à la GRC.

Réal va-t-il ralentir maintenant qu'il a atteint l'âge vénérable de 68 ans? «Non! Après réflexion, peut-être un peu.» Son travail inlassable et sa bonne condition physique lui permettront sans doute de meubler son temps agréablement pendant encore des années, c'est la grâce qu'on lui souhaite.

Bravo pour cette belle réussite familiale et cette exceptionnelle seconde carrière! 🍄



C'est le temps de la cuisson, on chauffe le poêle.

Le tournoi de golf de l'APPR, un grand succès!

Cette année encore, le tournoi de golf de l'APPR a remporté un grand succès, avec la réunion de 360 joueurs, sous la forme « Vegas » à deux, où solidarité et camaraderie ont régné. La tenue d'un tel événement ne serait pas possible sans la participation des membres du conseil d'administration de l'APPR et de nos bénévoles, que nous remercions chaleureusement. Nous remercions également l'ABR, la Fraternité, la Caisse Desjardins des policiers, la Coopérative et tous nos commanditaires pour leur générosité. Félicitations aux organisateurs, André Sasseville et Jean-Pierre Roy!



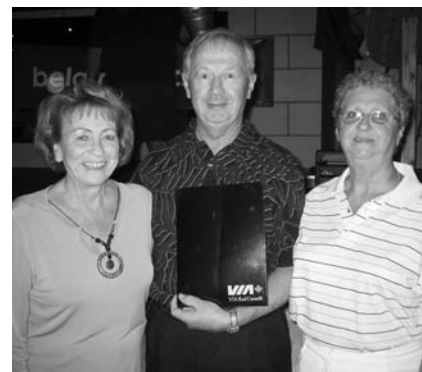
Le plus vieux quatuor sur le terrain était formé de : **Jacques Ruel, Gilles Therrien, Gérard Belval et Denis Sanscartier.**



La Coopérative était bien représentée avec **Marcel Chaumont, Gilles Legault, Gaston Malo et Richard De Carufel.**



Plusieurs prix en argent étaient offerts, dont 500 \$ remportés par **Gilles Vallière** (au centre), 400 \$, par **Micheline Larose** et 300 \$, par **Maurice Larose**. Félicitations aux gagnants!



Un voyage en train a été offert par Via Rail. Au nom de sa fille Johanne, de Via Rail, **Marguerite Roche** remet le cadeau à **Bernard Roy** en présence de **Gisèle Vallée**, de l'APPR.



Au trou dégustation, les golfeurs étaient bien accueillis par nos bénévoles **Lise Lirette, Gisèle Dionne, Gisèle Vallée**, de l'APPR, et **Marguerite Roche** (sans oublier **Yolande Nolin**, absente de cette photo).



Yvon Séguin, directeur général de la Caisse Desjardins des policiers, ainsi que son président, **Jacques Dextrateur**, ont remis à **Michel Morin** et **René Morin** un magnifique sac de golf.

Le conseil d'administration de l'APPR se joint à son personnel pour vous souhaiter ses meilleurs vœux de santé et de prospérité en cette période des fêtes.



Fers et pétanque: une saison extraordinaire

La 10^e saison de fers et pétanque fut une réussite, avec plus de 140 personnes inscrites dans le seul but de s'amuser et de fraterniser. Merci à tous les bénévoles, spécialement Jacques et Micheline Gauthier, Roland Théberge et enfin André Beaudoin, pour la générosité avec laquelle il a distribué ses toutous. Merci aussi à la Caisse Desjardins des policiers pour sa participation financière.



Les membres de l'équipe gagnante de la saison (**Jeanne D'arc Wilson, Alain Gemme et Jacqueline Adam**) ont reçu une très bonne bouteille de vin offerte par la Caisse Desjardins des policiers. Les deux organisateurs, **Marcel Crevier** et **Pierre-Paul Lirette**, posent fièrement à leurs côtés.



La Caisse Desjardins des policiers a été un partenaire important pour la saison de fers et pétanque. Lors de la dernière journée d'activité, **Normand Prévost** et **Yvon Séguin**, accompagnés du président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, ont remis deux billets pour le casino de Montréal à **Liliane Therrien** et un lecteur de DVD portatif à **Ginette Deschênes**.



Le jeu de fers est de plus en plus populaire. Chez les hommes, les détenteurs de la meilleure moyenne de la saison sont, ex-æquo, **Gaétan Lemay, André Beaudoin** et **Réal Carli**. Chez les femmes, c'est **Irène Antonacci** qui l'emporte.



Lucien Caron s'est vu offrir un prix de participation par André Beaudoin, qui, au cours de l'année, fut un généreux donateur. **André Beaudoin, Lucien Caron** et **Pierre-Paul Lirette**, de l'APPR.

Le curling, pas si facile que ça!

Le 15 septembre dernier, au club de curling de Boucherville, a eu lieu l'activité curling. Les quelque 25 personnes présentes ont eu beaucoup de plaisir à pratiquer ce sport de plus en plus populaire. Ceux et celles qui en étaient à leur première participation ont pu constater que c'est un sport d'adresse et d'habileté. La journée terminée, les participants étaient invités à se retrouver dans un restaurant chinois de la région.



Une photo de famille



Quelques participants novices écoutent religieusement les conseils de l'instructeur.

40 kilomètres à vélo

Le 5 septembre dernier a eu lieu la journée cyclotourisme le long du canal de Chambly, avec quelque 50 participants qui ont bien apprécié leur randonnée. Un léger goûter a été servi aux écluses de Saint-Jean-sur-Richelieu. Jean Joly et Marcel Crevier remercient ces amateurs de vélo pour leur participation et leur donnent rendez-vous l'an prochain.



Quelques-uns des participants

Les lundis et mercredis, du golf à son meilleur

Lors de la dernière journée de golf à Verchères et à Mirabel, quelque 100 joueurs ont participé à une partie avant de se retrouver dans une brasserie de Sainte-Thérèse. À cette occasion, plusieurs cadeaux ont été tirés au hasard. Félicitations à André Campeau et Jean Joly pour leur sens de l'organisation !



Micheline Larose, ici entourée des organisateurs de la journée, a eu la chance de gagner un magnifique sac de golf.

La croisière s'amuse

Le 2 août dernier a eu lieu le voyage d'un jour à Québec. Une fois la visite de la ville terminée, les participants se sont dirigés au port de Québec afin de continuer leur voyage en croisière sur le Saint-Laurent. À la brunante, nous avons assisté aux feux d'artifice avec les splendides chutes Montmorency pour décor. Il va sans dire que ce fut un spectacle très coloré. Merci à Pierre-Paul Lirette et André Campeau, les responsables de cette activité.



Plusieurs de nos participants attendant l'appareillage du Louis Jolliet



À bord, nous avons eu droit à un succulent buffet.

Un défi de taille pour la Caisse Desjardins des policiers

Lors de la journée de clôture des fers et pétanque, les dirigeants de la Caisse Desjardins des policiers avaient lancé un défi aux directeurs de l'APPR et leur épouse. Ayant fait appel aux services d'un instructeur ex-champion de France pour peaufiner leur jeu, ils étaient certains de remporter la victoire. Malheureusement, leurs efforts furent vains : Yvon Séguin, Normand Prévost, Georges Coallier et Raymond Paradis ont subi pour la 4^e année de suite une cinglante défaite (13 à 2 pour l'APPR). La victoire pour l'année prochaine ? Peut-être...



Photo-souvenir des gagnants et des éternels perdants. De gauche à droite : **Pierre-Paul Lirette, Normand Prévost, Georges Coallier, Lucille Petit, Raymond Paradis, Gisèle Valée, Yvon Séguin, Lise Crevier, Raymond Laframboise et Marcel Crevier.**

Succès de nos journées d'information

Nos journées d'information des 25 et 27 septembre dernier ont connu un vif succès. Environ 195 personnes, plusieurs accompagnées de leur conjoint, se sont réunies à la Garnison de Longue-Pointe. Les organismes présents ont exposé clairement leur point de vue sur la planification de la retraite tout en répondant aux questions des participants. Sur la photo, le président-directeur général de l'ABR, Louis Monette, ainsi que son vice-président, Mario Morroni. Lire l'éditorial du président pour en savoir plus.



De la pêche bien arrosée

Les retraités qui se rendent au Club de chasse et pêche fraternisent, s'amuse et font la fête. Les gais lurons présents sur la photo ne font pas exception à la règle. Demandez-leur combien de poissons ils ont pêchés ? Ouf...

On reconnaît, de gauche à droite, Denis Charron, Jean-Pierre Roy et Pierre-Paul Lirette, de l'APPR, Pierre Binette, président du Club de chasse et pêche, Henri-Paul Tremblay, Rosette Bourgeois et Fernand Fontaine.

Merci à l'ABR pour les chalets.



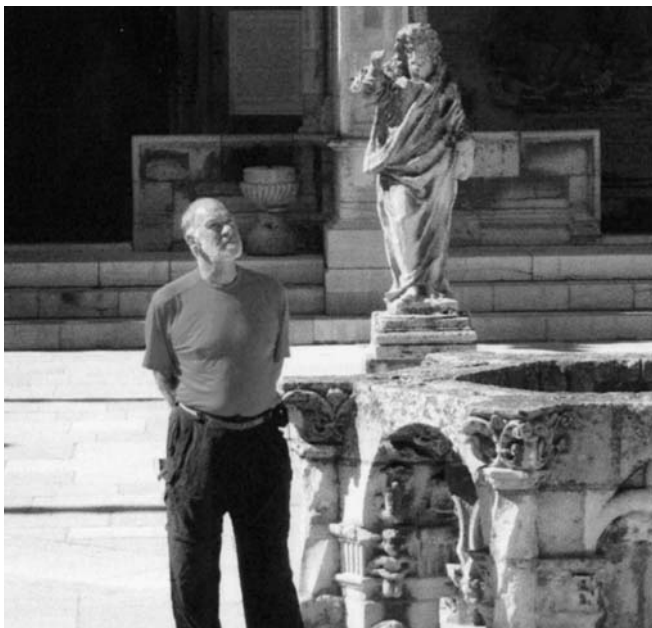
L'aventure de 1700 km de Pierre Généreux

C'est le 9 juin dernier que se termina le long pèlerinage entrepris par notre ami Pierre Généreux, ex-directeur d'unité au SPVM, sur la route menant du Puy-en-Velay, en France, jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne.

Pierre s'était mis en route le 21 mars 2006. C'était pour lui un projet longuement mûri que d'effectuer cette marche de 1 700 km évidemment parsemée d'imprévus. Chargé d'un sac à dos, progressant à un rythme moyen de 25 à 30 km par jour, il aura parcouru le trajet en 75 jours.

À mesure que les jours passaient, la fatigue et les malaises physiques se faisaient sentir. Malgré tout, notre homme garda le moral et poursuivit inlassablement son chemin avec courage et détermination.

Après une halte à Santiago de Compostela, il éprouva le désir d'aller jusqu'au bout du chemin. C'est donc avec une énergie nouvelle qu'il reprit la route et se dirigea allègrement vers El Cabo de Finestra, quelque 90 km plus loin, où il arriva quatre jours plus tard. Bravo, Pierre, pour ton courage et ta détermination.



Par moments, la solitude fut sa seule compagne.

408 personnes au méchoui

Encore une fois, le méchoui a attiré plus de 400 personnes. Tout le monde s'est bien amusé et surtout bien régalé avec ce succulent repas suivi d'une soirée dansante. Félicitations aux organisateurs Marcel Crevier et Pierre-Paul Lirette.



*Fesse de bœuf, porc sur la braise, agneau et dinde étaient au menu. **Alain Brunet**, propriétaire du Chalet du ruisseau, et une hôtesse sont fiers d'avoir préparé ce repas digne d'un roi. **Pierre-Paul Lirette** et **Marcel Crevier** étaient les organisateurs de la soirée.*

Un retraité fort actif

Jean-Marie Choquette, ex-sergent détective aux fraudes et responsable des préposés aux départs du Club de golf du Château Bromont, avait invité André Sasseville, Raymond Laframboise, Jean-Pierre Roy et Pierre-Paul Lirette à une partie de golf. Merci à Lyne Paulin, directrice des ventes, pour son accueil et son hospitalité.



Un épatant bal annuel

Avec la participation de plus de 425 personnes, le bal annuel de l'APPR a encore une fois remporté un extraordinaire succès. Comme vous le savez, l'APPR veille à faire de cette soirée un événement de prestige et d'élégance. Ce fut une réussite à tous points de vue, et les amateurs de danse s'en sont donné à cœur joie, du souper jusqu'à la fermeture. Nous avons profité de l'occasion pour fêter les retraités et les veuves ayant atteint l'âge vénérable de 80 ans, tous invités par l'APPR. Selon les dires de plusieurs, cette soirée fut mémorable. Félicitations aux organisateurs de ce bal, Gisèle Vallée, Jean-Pierre Roy et André Sasseville. Réservez d'ores et déjà votre soirée du 12 octobre 2007 pour y participer l'an prochain...



Au son d'un orchestre et d'une disco mobile, les participants s'en sont donné à cœur joie.



Une vue de la magnifique salle de bal.



*Nos fêtés ont beaucoup apprécié leur soirée. Dans le désordre :
M^{mes} Denise Cérat, Lucette Lagacé, Thérèse Lamarre, Gaétanne Quézel et Hélène Wronski et MM. Lucien Cadotte, Jean Desormeaux, Camille Gendron, Fernand Genest, Raymond Giroux, Guy Goudreau, Roch Lefort, Fernand L'Hostie, Bernard Marien, Roger Matton et Olier Pigeon.*

Découvrez Montréal

Le 12 avril 2007, l'APPR organise une journée « Découvrez Montréal ». Cette journée comprend la vue d'un film au cinéma Imax, une balade dans le Vieux-Montréal et un dîner sur place, la visite des plus beaux quartiers de la ville et un circuit autour des plus belles maisons de Westmount, le tout se terminant au funiculaire du Stade olympique. La visite guidée en autobus vous permettra de découvrir Montréal dans toute sa splendeur. Une date à inscrire à votre agenda.

30^e tournoi de golf de l'APPR



Au club de golf La Madeleine Le mardi 19 juin 2007

Maximum 320 golfeurs • Départ simultané à 11 h 30 • Magnifiques prix à gagner

Ce tournoi est strictement réservé aux membres de l'APPR.

Les billets seront en vente à compter du 24 avril à 8 h 30 au bureau de l'APPR.

Prix: 100 \$ par personne • **Paiement par chèque seulement**

Formez vos *foursomes*!

Tournoi de golf en Floride

Le vendredi 2 mars 2007

Endroit: Arrowhead, Country Club
8201, SW, 24th Street
Fort Lauderdale (954 475-8200)

Policiers, policières retraités de Montréal et conjoints
sont les bienvenus.

Le coût: – golf et souper: 55 \$ US
– Souper: 20 \$ US

Départ dès 8 h 30

Pour réservation:

Claude Boudrault, téléphone: 954 484-5580 (FL)

André Poitras, téléphone: 954 429-1313 (FL)



Festin de homards

La vente des billets pour les festins de homards aura lieu le 3 avril à 17 heures au 480, rue Gilford.

Les dates retenues pour le festin sont les 25 mai, 1^{er} juin et 8 juin 2007.

Aucune réservation par téléphone.

Afin de réduire le temps d'attente, **paiement par chèque seulement.**



Décès de Georges Durette

Monsieur Georges Durette est décédé le 22 octobre 2006 à l'âge de 90 ans.

M. Durette a été l'un des pionniers à l'APPR dans les années 1980. À toute la famille éprouvée, nos plus sincères condoléances.

Un super truc pour bien allumer son BBQ

André Moulins, ex-agent 1139, aurait trouvé un truc remarquable pour allumer son barbecue à l'aide d'une rallonge électrique, d'un élément chauffant et d'un... séchoir à cheveux. Lors d'un séjour au Club de chasse et pêche des policiers en compagnie des membres de sa famille, André aurait été vu en train d'allumer son barbecue en utilisant cette technique toute personnelle, qui consiste à placer minutieusement des briquettes les unes contre les autres sur toute la surface, puis à installer l'élément chauffant préalablement branché au fond. Pendant que ce dernier chauffe, on empile les briquettes de façon à former une pyramide qu'on laisse chauffer pendant une dizaine de minutes tout en déplaçant et remplaçant les briquettes, toujours en pyramide. Lorsque celles-ci sont en partie allumées, on retire l'élément et on sort l'outil clé de son sac... le séchoir à cheveux, qu'on branche à la rallonge. On dirige le bec du séchoir sur les briquettes dans un mouvement de gauche à droite et de bas en haut durant deux à trois minutes de sorte qu'elles s'enflamment. On patiente quelques minutes, on replace les briquettes au fond du barbecue, puis on dépose une dizaine d'épis de blé d'Inde non épluchés. Ce serait une trouvaille d'André. Si jamais vous le rencontrez, faites-lui part de vos impressions.



« Délivre-nous du mal »

Au moment où j'écris cet article, le viaduc de Laval vient de s'effondrer, deux semaines après l'événement du Collège Dawson. Le mal est présent dans notre monde. Acceptons-nous de le voir, de le reconnaître, de le nommer ? Des vices cachés sous le pont vont probablement être révélés dans un futur proche.

Une parole d'évangile nous dit : *« Rien de ce qui est caché ne viendra au grand jour. »* Des intérêts privés ont probablement primé le bien collectif. Et le désir de gagner de l'argent rapidement, quitte à risquer la vie d'autrui, a surpassé la confiance et la responsabilité.

Cet état de chose ne se produit pas uniquement dans la construction des ponts, il existe aussi dans beaucoup de gestes et de grandes responsabilités quotidiennes. Quelle est notre responsabilité lorsque nous acceptons de mettre au monde un enfant ? Cela nous engage à quoi ? et envers qui ? pour combien de temps ? Notre conscience collective est-elle bien éveillée à cette réalité ? On pourrait se demander : notre réalité d'être sexué nous engage à quoi ? à quelle responsabilité ? Une enquête du CLSC du Plateau Mont-Royal révélait que 89,6 % des grossesses du quartier se terminent par un avortement. Croyons-nous que cette hécatombe silencieuse va engendrer un monde meilleur ?

Dieu ne condamne pas l'homme pécheur, celui qui fait le mal. Son choix est tout autre. Il se livre, Il se donne pour que le mal du monde se heurte et s'arrête sur Sa croix, qui n'engendre qu'une vie nouvelle par la victoire de l'amour sur la mort. Voilà la mission du chrétien en ce monde. Non pas être un pur, un pharisien qui juge et condamne ses frères et sœurs du haut de ses pratiques et de ses vertus, mais une personne transformée par l'Esprit de Jésus-Christ qui, par amour, se livre pour qu'advienne le Royaume.

Un jeune homme dans son mal d'être est allé jusqu'à la folie meurtrière et peut-être même suicidaire. J'ose dire qu'il est aimé de Dieu non dans ses gestes, ses choix et ses actes, mais dans sa dignité ignorée. Ce qui lui a manqué, ce qui a nourri sa révolte, est-ce uniquement la responsabilité de ses proches ? N'est-ce pas plutôt attribuable à une absence de sens et de présence portée par un monde souvent coupé de sa source, replié et renfermé sur lui-même, évoluant dans un isolement et un individualisme malsains ?

Nous avons besoin d'être délivrés de cette tendance à nous isoler qui détruit silencieusement l'être d'alliance que nous sommes essentiellement. 🌱

Décès



CHAGNON, Antonio

(Sergent-détective)

Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 21 juin 1989
Décédé le 5 septembre 2006
À l'âge de 62 ans



CYR, Jean-Guy (Agent 1579)

Embauché le 16 septembre 1952
Retraité le 1^{er} mars 1968
Décédé le 15 juillet 2006
À l'âge de 74 ans



DEMONCEAU, Maurice

(Capitaine-détective)

Embauché le 22 mai 1948
Retraité le 1^{er} juin 1974
Décédé le 22 septembre 2006
À l'âge de 80 ans



DESBIENS, Roland (Lieutenant)

Embauché le 19 décembre 1955
Retraité le 2 février 1985
Décédé le 22 juillet 2006
À l'âge de 73 ans



DUFOUR, Blondin (Agent 2182)

Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 5 mai 1987
Décédé le 28 octobre 2005
À l'âge de 74 ans



DURETTE, Georges

(Sergent et directeur de l'APPR)

Embauché le 15 avril 1941
Retraité le 3 avril 1976
Décédé le 22 octobre 2006
À l'âge de 90 ans



GILBERT, Jean-Paul (Directeur)

Embauché le 3 janvier 1941
Retraité le 3 janvier 1970
Décédé le 25 juillet 2006
À l'âge de 86 ans



GINGRAS, Yvon (Sergent)

Embauché le 4 avril 1952
Retraité le 4 avril 1982
Décédé le 24 juillet 2006
À l'âge de 81 ans



GOYETTE, Aimé (Agent 1965)

Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 6 mars 1985
Décédé le 29 juillet 2006
À l'âge de 73 ans



LACROIX, Fernando (Agent 461)

Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 5 avril 1983
Décédé le 12 septembre 2006
À l'âge de 80 ans



LAFRANCE, Gaston

(Sergent-détective)

Embauché le 4 mai 1970
Retraité le 8 mai 2000
Décédé le 25 août 2006
À l'âge de 56 ans



LAURIN, Gérard (Agent 638)

Embauché le 10 mars 1947
Retraité le 1^{er} avril 1980
Décédé le 7 novembre 2006
À l'âge de 84 ans



LE DÛ, Claude (Agent 831)

Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 4 juillet 1990
Décédé le 13 août 2006
À l'âge de 67 ans



LE DÛ, Jean Roger

(Sergent-détective)

Embauché le 13 mai 1957
Retraité le 11 juin 1988
Décédé le 15 novembre 2006
À l'âge de 74 ans



LECLERC, André (Sergent-détective)

Embauché le 1^{er} octobre 1956
Retraité le 6 août 1984
Décédé le 18 juin 2006
À l'âge de 69 ans



LECLERC, Pierre (Agent 3653)

Embauché le 29 novembre 1966
Retraité le 3 juillet 1998
Décédé le 17 septembre 2006
À l'âge de 60 ans



LEMIEUX, Carl (Agent 1531)

Embauché le 25 mai 1955
Retraité le 3 août 1986
Décédé le 4 novembre 2006
À l'âge de 71 ans



LESAGE, Gérard (Agent 1016)

Embauché le 26 février 1940
Retraité le 21 février 1974
Décédé le 25 août 2006
À l'âge de 92 ans



MAGUIRE, John (Agent 2031)

Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 4 mai 1988
Décédé le 16 septembre 2006
À l'âge de 68 ans



MASCHERIN, Manillo (Sergent)

Embauché le 18 avril 1957
Retraité le 1^{er} décembre 1982
Décédé le 25 juin 2006
À l'âge de 83 ans



MATTON, Georges (Sergent)

Embauché le 2 juillet 1946
Retraité le 23 février 1971
Décédé le 21 août 2006
À l'âge de 90 ans



MICHAUD, Yvon

(Directeur-adjoint)

Embauché le 3 septembre 1968
Retraité le 7 septembre 1998
Décédé le 16 septembre 2006
À l'âge de 61 ans



MONGEAU, René

(Capitaine-détective)

Embauché le 3 janvier 1941
Retraité le 4 février 1972
Décédé le 10 août 2006
À l'âge de 87 ans



NADEAU, Marc-André

(Sergent)

Embauché le 4 janvier 1965
Retraité le 7 avril 1998
Décédé le 19 juin 2006
À l'âge de 67 ans



OUELLET, R  al (Agent 484)

Embauch   le 24 mai 1976
Retra  t   le 19 juin 1997
D  c  d   le 13 octobre 2006
   l'  ge de 51 ans



PELLERIN, Roger

(Sergent-d  tective)

Embauch   le 4 avril 1952
Retra  t   le 5 mars 1985
D  c  d   le 23 septembre 2006
   l'  ge de 75 ans



PINEAULT, Andr   (Agent 2570)

Embauch   le 18 mai 1964
Retra  t   le 3 octobre 1995
D  c  d   le 9 novembre 2006
   l'  ge de 63 ans



PROVANCHER, Jean-Guy

(Sergent-d  tective)

Embauch   le 18 mai 1964
Retra  t   le 3 juin 1993
D  c  d   le 30 octobre 2006
   l'  ge de 69 ans



ROYAL, Ren   (Lieutenant)

Embauch   le 4 ao  t 1947
Retra  t   le 18 septembre 1981
D  c  d   le 21 ao  t 2006
   l'  ge de 81 ans



SANSREGRET, Guy

(Agent 2560)

Embauch   le 24 mai 1971
Retra  t   le 7 juillet 1999
D  c  d   le 7 novembre 2006
   l'  ge de 65 ans



ST-PIERRE, Claude

(Agent 2587)

Embauch   le 18 mai 1964
Retra  t   le 16 juin 1989
D  c  d   le 17 septembre 2006
   l'  ge de 62 ans



Le programme Policier-ressource

La ligne d'entraide des policiers

Imaginée par le policier Jean-François Cimon, cette ressource a été mise en place en 1999 en collaboration avec les psychologues du Programme d'aide aux policiers et policières (PAPP) et grâce à l'appui conjoint du Service de police de la Ville de Montréal et de la Fraternité des policiers et des policières de Montréal. Tous les membres du SPVM peuvent en bénéficier, quels que soient les problèmes personnels, professionnels, sociaux ou affectifs qu'ils éprouvent. Interview avec un bénévole émérite qui a prêté main-forte à de nombreux policiers et policières, l'un des premiers bénévoles de la ligne 280-BLEU (2538).

Q. À qui s'adresse le programme Policier-ressource ?

R. Il s'adresse à tous les policiers qui ressentent le besoin de parler d'un aspect ou d'un autre de leur vie personnelle ou professionnelle avec un autre policier, de façon confidentielle, voire complètement anonyme. Il a été mis sur pied pour répondre aux besoins exprimés par les policiers et policières eux-mêmes, en commençant par celui d'échanger avec des interlocuteurs vivant la même réalité qu'eux plutôt qu'avec des psychologues.

Q. En quoi consiste votre intervention ?

R. Tous les bénévoles sont formés et accompagnés par un psychologue pour faire de l'écoute active et aider les policiers à trouver eux-mêmes des solutions à leur problème. Les policiers sont souvent démunis sur le plan relationnel. D'une

part, ils ne sont pas portés à se confier et, d'autre part, leur environnement de travail ne les invite pas à parler de leurs difficultés. Ils préfèrent aussi ne pas y mêler leurs proches, souvent pour les protéger. Par crainte de se sentir incompris ou de se montrer vulnérables, la plupart choisissent de garder leur problème pour eux, avec toutes les conséquences néfastes que cela peut avoir. Et pourtant, on réussit en général à leur faire prendre conscience de la ou des solutions possibles simplement en se mettant à leur écoute.

Q. De quelle façon opérez-vous ?

R. Il suffit de composer le 280-BLEU (2538) entre 8 h et 20 h, 7 jours par semaine et de laisser un message avec ses coordonnées. Un service de réponse assistée dirige l'appel au téléavertisseur du policier-ressource qui est de garde. Ce dernier rappelle dans les vingt minutes. On peut

alors parler en toute confiance avec un collègue. Selon le problème rapporté, si l'un des bénévoles semble plus à même d'apporter une aide efficace, on s'organise pour faire la mise en contact. La conversation dure le temps nécessaire, bien que rarement plus d'une heure, car on a alors tendance à tourner en rond. Ce qui est certain, c'est que l'échange ne s'arrête pas tant que l'appelant est en détresse. Si le problème persiste après plusieurs appels, on suggère au policier de consulter un psychologue.

Q. Peut-on parler de tout ?

R. Quel que soit le problème, nous sommes à l'écoute. La seule mise en garde que nous faisons systématiquement au début de chaque conversation, c'est que si les difficultés sont liées à un acte criminel que le policier aurait commis ou auquel il serait associé, il ne faut pas nous en parler, car, en tant que policiers, nous sommes tenus d'intervenir.

Q. Comment pouvez-vous garantir la confidentialité des appels ?

R. La confidentialité est le principe de base de notre intervention. On n'a d'ailleurs pas à s'identifier, on peut utiliser un pseudonyme. En ce qui me concerne, si je reconnais par hasard la voix d'un collègue, je lui suggère de parler à un autre bénévole. Selon les besoins et les circonstances, on offre ce service d'écoute téléphonique ou une rencontre. Dans tous les cas, la confidentialité totale est garantie. ●



Joyeuses fêtes

et bonne et heureuse année!

À l'aube de cette période de réjouissance, les dirigeants et l'ensemble du personnel souhaitent vous transmettre, à vous ainsi qu'à chacun des membres de votre famille, leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année! En 2007, chacune de nos actions sera inspirée par notre désir de vous satisfaire.

À l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, veuillez prendre note des modifications suivantes à nos heures d'ouverture

Rue Gilford, à Montréal

FERMETURE

Les 25 et 26 décembre 2006
et les 1^{er} et 2 janvier 2007

HEURES D'ACCUEIL MODIFIÉES

Fermeture à 16h30 au lieu
de 19h les mercredis entre
le 27 décembre et le 5 janvier.

Centre de services, 7955, boul. Louis-H.-LaFontaine

Les activités seront rapatriées à la Caisse,
rue Gilford, du 27 décembre au 5 janvier
inclusivement.



**Caisse Desjardins des
policiers et policières**



Desjardins

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3

Téléphone: (514) 849-3761

Télécopieur: (514) 849-6804

POINT DE SERVICE

7955, boul Louis-H.-LaFontaine

Montréal, arrondissement Anjou (Québec) H1K 4E4

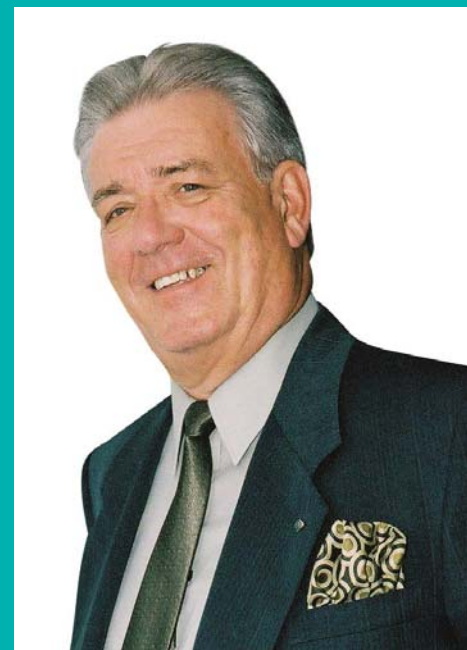
Boîte information: (514) 849-3762 poste 3333
pour mieux vous informer!

Une retraite bien méritée...

Le 12 janvier prochain,
après plus de 37 années
de dévouement pour
notre institution, notre
directeur général,
M. Yvon Séguin,
quittera ses fonctions
pour prendre une
retraite bien méritée!

Sa vision, sa fougue
et son grand dynamisme
ont conduit notre
équipe vers l'atteinte
de succès enviables et
enviés, qui se traduisent
dans la variété et la
qualité des services

offerts par notre Caisse aux membres de la grande
communauté policière. Nous vous invitons à suivre
nos communications pour connaître les détails
des divers hommages qui lui seront rendus pour
lui manifester notre reconnaissance. Lors de votre
prochaine visite en succursale, n'hésitez pas
à venir le saluer!



La période REÉR est amorcée!

Évitez la cohue des dernières semaines! Faites-nous parvenir dès
maintenant vos instructions de placement relativement au transfert
de vos journées de maladie.

Pour de plus amples renseignements concernant ces transactions,
composez le (514) 849-3761, poste 3327

Concours *Calendrier chanceux*

En 2007, votre Caisse vous offre une année chanceuse:
un magnifique prix à gagner chaque mois!

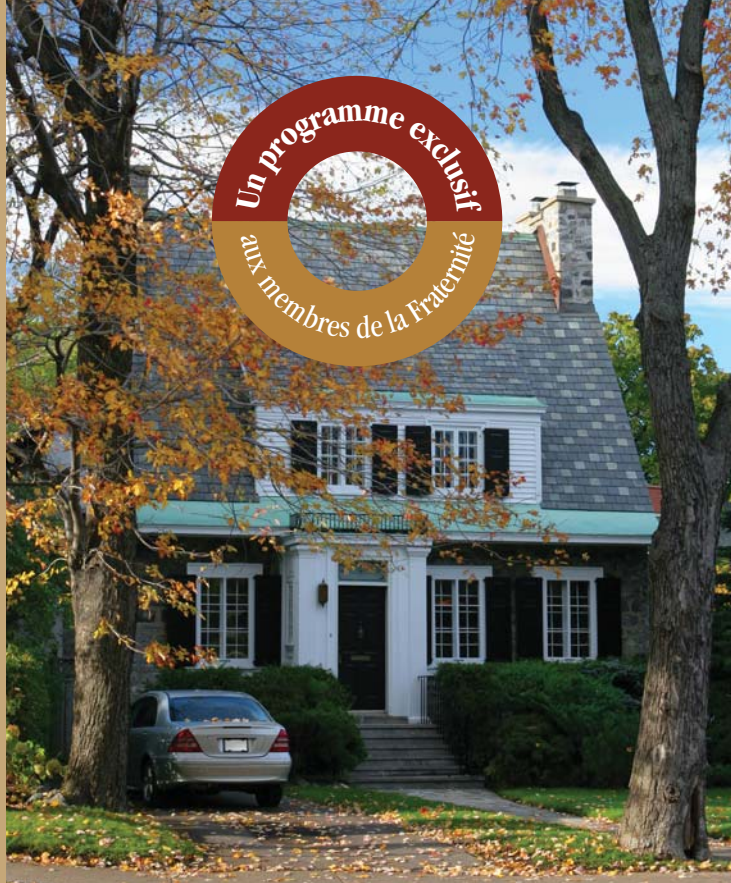
Pour participer, branchez-vous sur

www.caisse-police.qc.ca

Chez Beucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



BEUCAGEMERCEDEM
ASSURANCES



Avec Beucage Mercedem, vous bénéficiez maintenant de rabais cumulatifs allant jusqu'à 40 % pour l'auto et 25 % pour l'habitation !

Demandez-nous une soumission pour votre assurance auto ou habitation d'ici au 10 janvier 2007 et vous serez automatiquement admissible à notre concours. En plus d'économiser, **vous pourriez GAGNER un forfait week-end d'une valeur de 500 \$** au Country Inn & Suites à Tremblant ou à l'hôtel Sacacomie à Saint-Alexis-des-Monts. Le tirage de ces deux prix aura lieu le 15 janvier 2007.

Vous possédez un commerce ?
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons
automatiquement un rabais de

15%

sur le meilleur prix
obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES
DE VOTRE PROGRAMME
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS
SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

(514) 875-6600

1-800-643-1853

www.beucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.